

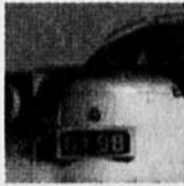
# LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 13

MONTREAL, LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JANVIER 1998 4 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

**LES ARTS**

*Prendre le train en marche: la rentrée culturelle, page B 1*



**LIVRES**

*William Faulkner, de A à Z, page D 1*



**LE MONDE**

*Clinton promet de s'expliquer avant mardi, page C 8*



**LE MONDE**

*Cuba: le pape dénonce explicitement l'embargo, page C 8*

**PERSPECTIVES**

## Un parfum de fin de régime

Le conseil municipal de Montréal est secoué depuis des mois par des spasmes d'incohérence. La force centripète y fait son œuvre. Inexorablement. La très grande majorité des élus se replient sur eux-mêmes, risquant l'implosion qui par leur silence, qui par leurs mensonges, qui par leur inélégance parlementaire.

Les effluves de fin de régime qui flottent sur Montréal semblent étourdir les conseillers municipaux. C'est d'autant plus vrai que ni l'administration ni l'opposition n'ont joué leur rôle à fond dans la crise du verglas que Montréal vient de traverser.

C'est de la redite, c'est vrai, mais l'Hôtel de Ville est devenu un cirque. À ce titre, les débats nocturnes sur l'adoption d'un budget déficitaire en décembre dernier ont été fort révélateurs. Il a fallu alors voir la conseillère municipale Colette Paul, membre loyal de Vision Montréal, poser une question parce qu'il était tard et qu'elle voulait aller se coucher.

Mais ce n'est pas la seule contribution substantielle de Mme Paul à la défense des intérêts des Montréalais. Lors de l'assemblée du conseil du début de la semaine, la conseillère du district de La Rousseillère a utilisé de nouvelles règles de procédure pour interrompre les critiques d'un collègue de l'opposition à l'endroit de l'administration Bourque, se plaignant qu'elle avait mal aux oreilles tant l'élu en question parlait fort. Et dire que Mme Paul, ne doutant pas de son envergure politique, aspirait à devenir députée péquiste lors des élections partielles de Pointe-aux-Trembles en 1996!

Et le bétisier municipal ne s'arrête pas là, équipés au pouvoir et à l'opposition confondues. Quiconque suit les assemblées du conseil municipal montréalais depuis trois ans a pu constater les grognements et les éruptions de certains élus aux regards avinés, l'affaissement d'autres conseillers endormis dans leur fauteuil, l'indifférence d'autres élus préoccupés par les résultats sportifs relatés dans le journal et les pertes de contrôle du président du conseil.

Au-delà de ces éléments somme toute anecdotiques, la situation soulève un problème de fond. Faut-il le rappeler, le conseil municipal gère un budget annuel de deux milliards de dollars. Dans ce contexte de confusion, il est de moins en moins étonnant que le gouvernement s'immisce dans la gestion de la plus importante ville de la province.

Au plan politique, Québec s'en mêle par à-coups, discrètement autant que possible. Là aussi, la performance des politiciens de Montréal s'est engagée dans une spirale descendante.

L'opposition est depuis six mois majoritaire et semble ne pas savoir quoi faire de ce pouvoir. Plutôt que de talonner l'administration Bourque pour qu'elle rende des comptes, les membres de cette opposition s'entre-déchirent.

Les volte-face, aussi multiples que soudaines, de certains conseillers municipaux de l'opposition, notamment dans le dossier budgétaire, sont devenues monnaie courante. Le dernier conseil a donné lieu à un autre morceau d'anthologie. La chef de l'opposition officielle, la conseillère du Rassemblement des citoyens de Montréal, Thérèse Daviau — qui aspire à devenir la mairesse de Montréal —, a orchestré, avec le maire Bourque, la destitution de son collègue démissionnaire du RCM, André Lavallée, à la présidence d'une commission du conseil. Les couteaux volent bas! Le niveau politique itou!

Si le geste de Mme Daviau, fait en collaboration avec l'administration, peut choquer, le silence de certains élus d'opposition laisse également un goût amer. Le déneigement chaotique en pleine tempête de verglas a suscité fort peu de critiques alors que les renseignements transmis ont connu autant de variations que le temps.

Un jour, l'administration affirmait qu'elle avait déneigé la tempête de neige précédent le verglas; le lendemain, elle soutenait qu'elle n'avait pas effectué le chargement puisqu'une autre précipitation était attendue. Un jour, le maire Bourque assurait que les trois quarts du déneigement étaient effectués; le lendemain, il lançait qu'il s'agissait de 40%.

Peut-être l'opposition est-elle blâcée de la propension de M. Bourque à réorganiser la réalité, voire la vérité? Cela soulève tout de même des questions, surtout en cette année électorale. Ainsi, pourquoi le maire a-t-il tu sa nomination comme expert-conseil auprès du gouvernement chinois pour la tenue, l'an prochain, de Florales internationales dans la ville de Kunming? Cacher sème le doute, d'autant plus que le conseil municipal a un code d'éthique.

Malgré son manque flagrant de transparence, Pierre Bourque trône sans véritable crainte d'une fronde provenant de l'autre côté de la Chambre. Devant ce désolant spectacle, on en vient à espérer que la solution pour Montréal vienne de l'extérieur de l'hôtel de ville.

**MÉTÉO**

Montréal Nuageux. Risque de bruine verglaçante. Max: 0 Min: -10	Québec Neige et risque de bruine verglaçante. Max: -2 Min: -8 Détails, page C 11
---	--

**INDEX**

Agenda..... D 7	Livres..... D 1
Annonces..... C 10	Le monde..... C 8
Les Arts..... B 1	Les sports..... C 12
Avis publics... C 11	Montréal..... A 3
Économie..... C 1	Mots croisés C 10
Éditorial..... A 10	Politique..... A 6

www.ledevoir.com



Le président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, Matthew Barrett (à gauche), et son homologue de la Banque Royale, John Cleghorn, ont lancé une véritable bombe, hier à Toronto, en annonçant un projet de fusion de leurs institutions. La banque qui en résultera sera la dixième en importance au monde.

## Une fusion-surprise

*La fusion de la Banque Royale et de la Banque de Montréal prend de court Ottawa*

*Un choc pour les institutions rivales*

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

La Banque Royale et la Banque de Montréal ont laissé tomber une véritable bombe hier en annonçant avoir conclu un accord définitif visant leur fusion pour créer la dixième plus grande banque en Amérique du Nord. Il n'y a eu aucun signe précurseur à ce projet. Même au bureau du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, où on mène un processus de consultation sur la refonte de la Loi sur les banques, on ne l'a vraiment pas vu venir, dit-on. Et on ne l'a pas apprécié.

«M. Martin a également été surpris par cette annonce. Il apprenait ce matin [hier] la fusion proposée de la Banque Royale et de la Banque de Montréal», a soutenu Nathalie Gauthier, attachée de presse du ministre des Finances. A l'entrée de ses bureaux, M. Martin cachait mal sa colère

lorsqu'il s'est adressé aux journalistes. «Nous ne sommes pas prêts à envisager un changement si fondamental à la structure financière de ce pays sans savoir si cela est au mieux des intérêts de la population canadienne.» Niant avec vigueur être placé devant un fait accompli, Paul Martin a précisé, furieux, qu'il a été informé de cette fusion à 8h50 hier matin, lorsqu'on lui a remis une dépêche d'agence. Il n'a eu droit à aucun préavis.

«On pourrait dire que leurs actions sont prématurées», a-t-il ajouté lorsqu'on lui a demandé si cela le plaçait dans une situation particulière, étant donné l'existence d'un groupe de travail qui se penche sur la refonte du secteur bancaire canadien et ne devant remettre son rapport qu'en septembre. «Tout le monde connaissait et approuvait l'échéancier du groupe de travail», a renchéri M. Martin.

VOIR PAGE A 12: FUSION

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 10 ■ Tableau et autres informations, pages A 12 et C 3



Bien au chaud dans un centre d'hébergement de Saint-Basile-le-Grand, Manon Boulianger et sa petite Claudia devaient réintégrer leur maison en fin de journée, hier. Les dernières heures d'attente étaient particulièrement longues. Une grande partie de la Montérégie a recouvert le courant.

## Les leçons de la crise du verglas

*Éduquer la population, adopter des plans d'urgence, mettre fin au flou juridique: des experts proposent diverses mesures pour éviter un nouveau désastre*

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Les énormes difficultés éprouvées et rencontrées à cause du verglas permettent d'ores et déjà de dégager au moins un constat: il va falloir déployer passablement d'efforts en éducation, éducation, éducation. C'est du moins ce qu'ont martelé Thierry Pauchant, directeur adjoint du Groupe d'études et de recherche sur le management et l'écologie, rattaché aux HEC, Jacques L'Heureux, expert en droit municipal de l'Université Laval, et Jean-Bosco Bourcier, maire de Châteauguay.

Selon eux, il va falloir éduquer pour convaincre et se convaincre qu'il serait vain à court terme de trouver un bouc émissaire pour le corriger de tous les maux identifiés, qu'il se-

rait plus qu'opportun de se doter à moyen terme d'un solide plan d'intervention, et enfin qu'il serait temps de mettre un terme au flou juridique qu'il y a dans la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre.

Tant M. Pauchant que M. L'Heureux et le maire Bourcier ont souligné que la crise tous azimuts provoquée par le verglas avait mis en lumière le manque de ressources humaines et financières du ministère de la Sécurité publique. «Ils ne sont pas équipés et n'ont pas les ressources humaines nécessaires», a confié le maire de Châteauguay.

Pour l'expert en la matière qu'est M. Pauchant — il a co-signé un livre intitulé *La Gestion des crises et des paradoxes* —, le renforcement des moyens dont dispose actuellement le

VOIR PAGE A 12: LEÇONS

## Dossier: la crise du dollar

Même si le dollar canadien a subi tout au long de la semaine qui s'achève une chute inégalée dans son histoire, l'heure n'est pas pour autant au resserrement de la politique monétaire.

Lire page C 1



Gilles Maheu

## L'abîme du rêve

Gilles Maheu, le maître à création de Carbone 14, présente à Montréal la dernière tranche de sa trilogie onirique amorcée avec *La Forêt* et *Les Âmes mortes*. Le sujet? L'hiver, tout simplement. Qui a dit que l'avant-garde n'était plus d'actualité?

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Il y a de ces hasards objectifs capables d'échauffer l'esprit sceptique le plus glacial. Alors qu'une partie du Québec est encore surcongelée dans une grande et triangulaire glacière blanche, Carbone 14 lance mardi, à Montréal, son nouveau spectacle sur le thème de l'hiver.

Le hasard, c'est souvent la volonté des autres: cette fois, c'est Gilles Maheu, l'âme bien vivante de la compagnie, qui a un peu forcé la main à dame Providence. «On gèle partout, le verglas nous complique la vie, mais j'espère que le public va tout de même venir voir ce spectacle qui présente plutôt un hiver romantique, l'hiver du côté de la fenêtre gelée, un soir de première neige», dit le metteur en scène, ren-



Gilles Maheu

contre quelques jours avant son départ pour Paris, il y a quelques jours. Il devait y faire passer des auditions pour *Notre-Dame de Paris*, le prochain opéra rock de Luc Plamondon, dont il dirigera l'adaptation à la scène.

Donc, voici *L'Hiver/Winterland* de notre... bon plaisir. Cette pièce en production depuis deux ans, présentée en version d'étape à Toronto l'an dernier, marque la fin d'un nouveau cycle pour Maheu, après *La Forêt* et *Les Âmes mortes*. Maheu, pourtant un des créateurs de théâtre québécois les plus introspectifs, a déjà avoué ne pas tellement aimer se retourner sur lui-même, faire des bilans, tracer des lignes. «J'ai tenté dès le début d'établir un théâtre du corps, un théâtre du silence, un théâtre chorégraphié, je ne sais plus trop comment le nommer, précisez-t-il tout de même quand on le force à la synthèse. Puis, avec le cycle Müller [Rivage à l'abandon,

VOIR PAGE A 12: MAHEU

## • LES ACTUALITÉS •



Une équipe de sauvetage embarque une victime de l'avalanche dans un hélicoptère. Un groupe d'adolescents et leurs guides faisaient du trekking près de la station de ski des Orres, dans les Alpes françaises, lorsque s'est produit le glissement.

### Une avalanche fait douze morts dans les Alpes françaises

Grenoble (Reuters) — Une avalanche a fait au moins 12 morts au sein d'un groupe de randonneurs composé en majorité d'adolescents, hier, près de la station de ski des Orres, dans la région de Gap, dans les Hautes-Alpes, ont déclaré les CRS chargés des secours.

Les secouristes ont dégagé 23 blessés mais plus de six heures et demie après l'accident, à 20h, cinq personnes étaient supposées encore ensevelies sous la coulée de neige et les espoirs de les retrouver vivantes s'amenuisaient.

Parmi les blessés, six ont été gravement atteints et quinze soignés sur place, a déclaré la préfecture des Hautes-Alpes.

L'avalanche a emporté 26 adolescents séjournant dans un centre de vacances de l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air), six accompagnateurs et huit autres personnes qui ne faisaient pas partie du groupe.

Les adolescents étaient tous élèves de la même classe de quatrième du collège Saint-François d'Assise de Montigny-le-Bretonneux, dans les Yvelines.

Toujours selon la préfecture, ils faisaient une randonnée en raquettes sur un itinéraire balisé et étaient enca-

drés par un moniteur de ski, un guide de haute montagne et deux autres personnes qualifiées.

L'accident s'est produit à 2000 mètres d'altitude. Il semble que l'avalanche ait été déclenchée par d'autres randonneurs qui ne faisaient pas partie du groupe. L'alerte a été donnée par des skieurs qui se trouvaient en aval, et les services de secours sont intervenus rapidement.

Le plan rouge a mobilisé huit puis douze hélicoptères, neuf chiens d'avalanche et une centaine de secouristes.

La plaque de neige a emporté les victimes jusque dans une forêt de mélèzes. L'avalanche était longue d'environ 300 mètres sur 150 mètres de large, selon les pompiers maîtres-chiens.

Les recherches sont rendues difficiles par la nature du terrain escarpé. Des arbres ont été déracinés et emportés par l'avalanche.

«On ne peut pas critiquer les gens qui sont en dessous maintenant, mais personnellement je ne serais pas parti en randonnée aujourd'hui», a déclaré Gérard Bouchet, pompier maître-chien.

Au delà de 30 minutes sous une avalanche, les chances de survie sont nulles, selon les spécialistes.

Une équipe de l'Hôpital général

### Le cancer de la prostate est traqué par des Montréalais

Des chercheurs découvrent une hormone susceptible d'expliquer l'éclosion du cancer

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Une équipe de chercheurs montréalais a découvert une hormone qui augmente de quatre fois le risque de développer un cancer de la prostate chez les hommes.

L'étude, dont les résultats étaient publiés hier dans la prestigieuse revue scientifique *Science*, a été réalisée par des chercheurs de l'Hôpital général juif, en collaboration avec des chercheurs du Harvard School of Public Health.

Le lien découvert par les médecins montréalais entre un taux élevé d'une hormone appelée somatoméline, ou IGF-1, et la présence d'un cancer est à ce jour le plus grand facteur de risque connu pour prédire l'éclosion du cancer de la prostate.

«Les études antérieures sur les liens entre l'hormone IGF-1 et le cancer étaient floues. Avec notre étude, on peut faire un lien direct entre cette hormone et le cancer chez les hommes. Ce qui était un sujet d'études très abstrait et obscur est devenu très concret», a commenté hier le Dr Michael Pollack, coauteur de l'étude et professeur de médecine et d'oncologie à l'université McGill.

En fait, la présence d'un taux élevé d'IGF-1 dans le sang multiplierait par quatre les risques de développer un cancer de la prostate, l'un des cancers les plus répandus en Occident. Le lien entre la présence de l'hormone et le cancer serait aussi clair que ceux établis entre les maladies cardiaques et le taux de cholestérol.

À ce stade-ci, cette découverte n'a pas d'impact sur les traitements offerts aux patients. Mais on lance l'hypothèse que la réduction du taux d'IGF-1 pourrait minimiser le risque de développer un cancer de la prostate ou aider à stopper l'expansion d'un cancer chez les patients déjà atteints.

«Jusqu'à maintenant, les chercheurs qui s'intéressent aux facteurs de risque associés au cancer de la prostate ont centré leurs efforts sur les hormones mâles, par exemple la testostérone. Nos dernières conclusions ouvrent de nouveaux hori-

zons pour la recherche», soutient le Dr Pollack.

Ironiquement, c'est en menant des études sur le cancer du sein que les chercheurs ont acquis cette certitude. Ces recherches ont dévoilé que l'hormone IGF-1 avait une importance aussi grande que l'œstrogène dans la prolifération de cellules cancéreuses dans le sein.

Histoire de vérifier si un lien similaire existait entre l'IGF-1 et l'hormone masculine, l'équipe a comparé les taux de somatoméline d'un groupe de 152 hommes atteints du cancer de la prostate et d'un groupe contrôlé de 152 autres hommes. Tout cela, grâce à des échantillons sanguins de sujets masculins suivis pendant dix ans, fournis par une banque de la Harvard School of Public Health.

«Sans la collaboration avec la Harvard School of Public Health, nous n'aurions pas été capables de tester notre hypothèse. Cela nous a permis d'avoir accès à une banque inespérée de sujets et à l'expertise de statisticiens pour en arriver à des résultats en dix mois», relate l'auteur.

Des expériences en laboratoire amorcées sur des animaux permettront bientôt de savoir si cette percée sur la réduction du taux d'IGF-1 peut constituer un traitement préventif ou même curatif du cancer de la prostate. Chose certaine, cette percée pourrait éventuellement avoir des conséquences sur le traitement du cancer du sein. Dans quelques mois, les chercheurs disposeront de résultats similaires chez les femmes, comparant les taux d'IGF-1 avec les risques de développer des cellules cancéreuses dans le sein.

«Si on se rend compte que cette hormone augmente aussi le risque de cancer du sein, là, nous aurons mis la main sur quelque chose de très important», espère le Dr Pollack.

Le cancer de la prostate est le cancer le plus courant chez les hommes, puisqu'un homme sur huit en sera atteint au cours de sa vie. Quelque 18 900 cas de cancer de la prostate ont été diagnostiqués en 1997 et 4100 hommes en sont morts. Désormais, un fort taux d'IGF-1 semble être plus prédisposant que tous les autres facteurs connus à ce jour, soit l'âge, la race ou les antécédents familiaux.

### Endeavour atteindra Mir ce soir

Cap Canaveral (Reuters) — La navette spatiale américaine Endeavour a décollé jeudi soir de Cap Canaveral à destination de la station orbitale russe Mir.

Endeavour, qui transporte six Américains et un Russe, doit réaliser sa jon-

ction avec Mir samedi à 20h12 GMT. Elle recueillera alors l'astronaute David Wolf, qui se trouve à bord de Mir depuis septembre, et y déposera son remplaçant, l'Américain d'origine australienne Andrew Thomas, naturalisé en 1986. David Wolf se trouve à bord de la station russe depuis septembre dernier.

Son remplaçant sera le septième et dernier astronaute américain affecté sur Mir. Sa mission prendra fin en juin.

La coopération de la NASA et du programme Mir, qui dure depuis trois ans, a pour but de faciliter la construction de la future station internationale Alpha, dont les travaux doivent commencer cet été.

Les États-Unis, la Russie, le Japon, l'ESA (Agence spatiale européenne) et le Canada sont partenaires dans la construction de la station Alpha, d'un

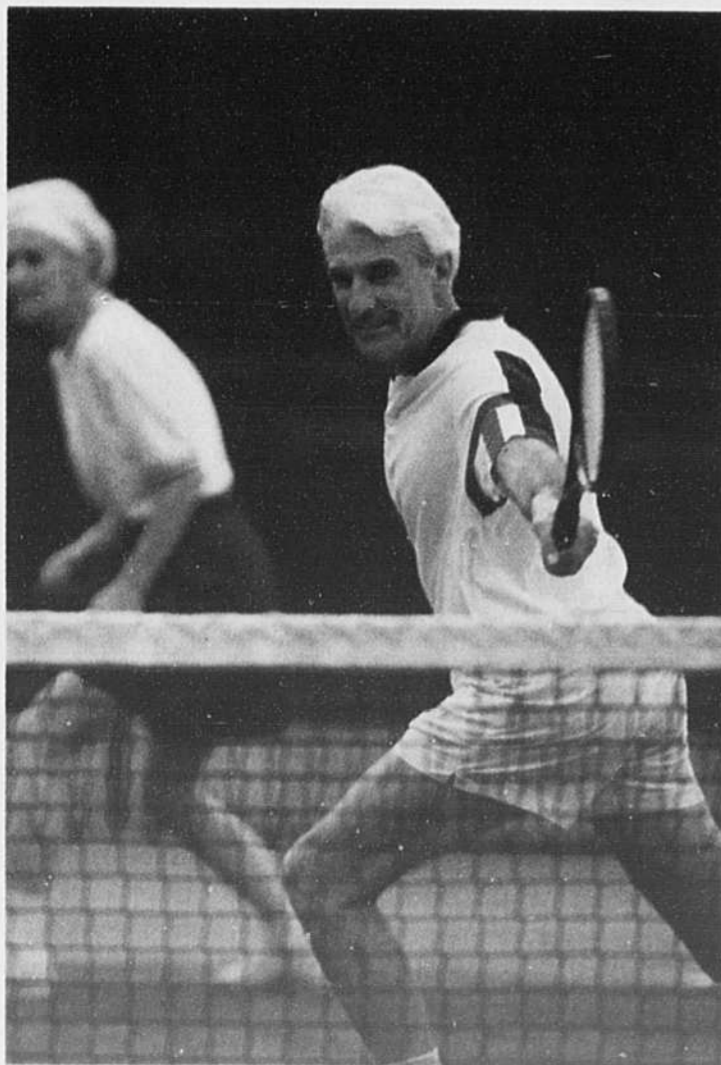
coût évalué à 60 milliards de dollars.

Le lancement d'Endeavour, première mission d'une navette américaine cette année, s'est déroulé en présence de l'ancien astronaute John Glenn, 76 ans, qui a effectué le premier vol orbital américain en 1962 et doit, en dépit de — ou grâce à — son grand âge, revenir dans l'espace en octobre à bord d'une navette, où il permettra d'étudier les effets de l'espace sur la sénescence.

«Je ne pouvais pas me sentir mieux que là», a déclaré le sénateur démocrate. «J'aurais aimé être à bord de ce vol. J'attends avec impatience ma propre mission et attends de voir ce que nous pouvons accomplir.»

Mir tournait en orbite au-dessus de l'Atlantique au large de la côte ouest de l'Irlande lorsque Endeavour a pris son envol.

« Grâce à mes placements AGF, je suis à la retraite et je vis bien. Je réalise même mon rêve de poser pour des annonces comme celle-ci. »



Des renseignements importants au sujet du Groupe de fonds AGF sont contenus dans le prospectus simplifié. Veuillez vous en procurer un exemplaire auprès d'un conseiller en placement ou du Groupe de fonds AGF et le lire attentivement avant d'investir. La valeur des parts, le rendement et la valeur liquidative des fonds fluctuent.

« Comment en suis-je arrivé là ?

Simple, 35 ans comme comptable et 32 ans avec AGF.

Chez AGF, on m'a proposé des fonds diversifiés, avec des taux de risque peu élevé, moyennement élevé et très élevé.

Grâce à ces fonds, mon argent a fructifié pendant que je travaillais.

Mais j'ai pris une décision importante : acquérir des fonds d'une seule famille. La famille AGF ! Je dois avouer que cela a fonctionné. Aujourd'hui, je fais ce que je veux, quand je veux et où je veux.

Y compris être payé pour paraître dans cette annonce ! Théoriquement, c'est du travail. Je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord. Mais ça ne m'empêche pas d'encaisser le chèque avec joie. »

Pour plus de renseignements, appeler votre conseiller financier ou AGF au 1 800 267-7630.



GRUPE DE FONDS

Que faites-vous après le travail ?

# Champigny

## POURSUIT SON BAL DES AUBAINES

JUSQU'AU 8 FÉVRIER 1998

# TOUT À 20%

DANS LES SECTIONS SUIVANTES:

- LIVRES\* ANIMAUX/NATURE DICTIONNAIRES ARTS ARTS APPLIQUÉS VOYAGE POÉSIE THÉÂTRE CUISINE
- DISQUES\* CLASSIQUE NOUVEL ÂGE
- PARTITIONS AU 4380 ST-DENIS SEULEMENT

\* D'APRÈS NOS CODES DE SECTION

DE PLUS, JUSQU'À 50% SUR UNE FOULE D'ARTICLES SÉLECTIONNÉS

LES FONDS VEDETTES 1998

<p>Denis Lapointe</p> <p><b>LES REER</b></p> <p>Les stratégies les plus efficaces pour investir rapidement et sûrement l'indépendance financière</p> <p>ord. 14,95 11,95\$</p>	<p>LES REER</p>
<p>RÉDUCTEUR</p> <p>ord. 16,95 13,95\$</p>	<p>COMMENT RÉDUIRE VOS IMPÔTS</p>
<p>Pierre Péladeau</p> <p>ord. 19,95 15,95\$</p>	<p>PIERRE PÉLADEAU</p>
<p>RÉDUIRE VOS IMPÔTS</p> <p>ord. 19,95 15,95\$</p>	<p>CGA</p>
<p>ord. 21,95 17,95\$</p>	<p>RÉDUISEZ VOS IMPÔTS</p>

ST-DENIS	CÔTE DES NEIGES	LAURIER	BROSSARD	VILLE LASALLE	LAVAL
4380 St-Denis Montréal 844-2587	5219 C.-des-Neiges Montréal 344-2587	371 Laurier o. Montréal 276-2587	Mall Champlain Brossard 923-2587	Carrefour Angingnon Ville LaSalle 365-2587	Centre Laval Laval 682-2587

DE 9H À 22H

DE 9H À 21H

HORAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX

# LE DEVOIR

# MONTREAL

L'automobile et l'environnement

## En instance de divorce

*L'environnement souffre de la dépendance de notre société vis-à-vis de l'automobile, soutient Environnement Canada\**

Le Devoir profite de la 30<sup>e</sup> édition du Salon international de l'auto de Montréal pour publier une série d'articles sur le rôle et la place de la voiture dans nos vies. Aujourd'hui: l'auto et la pollution atmosphérique.

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Environnement Canada a relancé le débat sur la pollution par les transports en publiant récemment un guide, *Sortons du brouillard*, qui renferme des données troublantes.

Le document permet entre autres d'apprendre ceci:

■ quelque 1,9 million de véhicules à moteur sont produits au Canada annuellement;

■ quatorze millions de voitures circulent sur les routes du pays, soit près d'une auto pour deux citoyens;

■ à certains endroits, 42 % des zones urbaines ont été absorbées par l'infrastructure automobile;

■ en 1995, les automobiles ont émis 57 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) au pays, ce qui représente 10 ou 11 % des émissions totales de ce polluant contribuant au réchauffement de la planète;

■ les voitures produisent 19 % des émissions totales des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et 22 % des émissions totales de composés organiques volatils (COV) résultant des activités humaines. Ces émissions peuvent être nocives pour la santé.

Bref, *«l'automobile a des effets dévastateurs sur l'environnement»*, pour reprendre la première ligne du recueil. Et, plus loin: *«Si nous apprécions les aspects pratiques de l'automobile, il nous faut cependant savoir qu'il s'agit du moyen de transport le moins efficace sur le plan énergétique.»*

Smog, pluies acides, effet de serre, appauvrissement de la couche d'ozone, carburants, réglementation: la plupart des thèmes récurrents reliant la voiture à l'environnement sont abordés. *«Agressé de toutes parts par les polluants atmosphériques nocifs, l'environnement souffre de la dépendance de notre société vis-à-vis de l'automobile»*, conclut *Sortons du brouillard*.

La publication de ce guide de la pollution par les transports en novembre coïncidait à quelques jours près avec la Conférence de Kyoto sur les changements climatiques.

Au terme de cette rencontre, qui s'est déroulée sous l'égide des Nations unies, les pays participants se sont entendus pour réduire en moyenne de 5,2 %, à l'horizon 2008-2012, leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990. Le Canada est astreint à un effort de 6 % tout comme le Japon, la Pologne et la Hongrie. Les États-Unis visent 7 %. Greenpeace a aussitôt dénoncé cette entente comme une *«menace pour le climat»*, voire *«une farce et une tragédie»*.

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Dans certaines zones urbaines, 42 % de l'espace sont accaparés par l'infrastructure automobile.

libéré naturellement par les animaux, les organismes en décomposition et surnaturellement par les voitures pétaradantes. Au risque de le répéter, les voitures ont émis 57

millions de tonnes de CO<sub>2</sub> au Canada en 1995, soit le dixième du total. Il s'agit du gaz à effet de serre contribuant le plus au réchauffement de la planète.

*«Au Québec comme au Canada,*

*c'est très clair que le transport va être l'un des premiers secteurs ciblés, estime Steven Guilbeault, responsable de la campagne climat à Greenpeace, anticipant l'après-Kyoto. Si les gouvernements sont conséquents avec eux-mêmes, il va y avoir des changements majeurs.»*

A défaut de quoi, le courroux de dame Nature risque encore de s'abattre ici-bas. En 1992, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, composé de 130 scientifiques de partout dans le monde, signalait que la température moyenne du globe avait augmenté de 0,3 à 0,6 °C au cours du siècle. Le verglas en janvier, El Niño et tout le processus de réchauffement ne peuvent cependant pas être imputés aux seuls quatre roues. La voiture joue sa part de fausses notes dans ce concert de bouleversements climatiques, au même titre que la déforestation et la désertification, pour ne nommer que ces tares.

*«Ce qui est clair, c'est que la pollution atmosphérique a un impact sur la santé et sur les soins de santé. Il y a des coûts reliés au stress de la conduite, à la pollution»*, avance Richard Gendron, responsable des dossiers atmosphériques à l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Au Salon de l'auto de Montréal, une petite partie du plancher est consacrée aux «micro-voitures du passé». On y retrouve notamment la Messerschmitt (FMR) KR 200 Kabinroller, un modèle 1961 biplace en tandem (3,5 l/100 km; 9,7 chevaux). L'Isotta 1957 est toute aussi menue. Cette voiture toute ovée, qui a contribué à la relance de BMW, se gare face au trottoir (3,9 l/100 km; 13 chevaux).

Retour en cette fin de siècle. Alors que l'automobile est mise au banc des accusés pour cause d'atteinte à l'environnement par une partie de l'opinion publique, les consommateurs redemandent plus gros, plus fort. En 1997, les ventes d'automobiles dans la région métropolitaine ont augmenté de 20,5 %. Gilles Richard, président du Salon de l'auto, affirme que les camionnettes sont les plus en demande. *«Ça prend un segment du marché très important, dit-il. L'augmentation, c'est 18 % de camionnettes et 2,5 % de voitures.»* Or ces camionnettes consomment plus d'essence et polluent davantage. *«C'est une mode»*, lance M. Ri-

La biographie de Paul-Hervé Desrosiers

## À qui appartiennent les droits d'auteur?

*L'écrivain Pierre Turgeon défend en cour ses droits sur l'œuvre*

MARIE-ANDRÉE  
CHOUINARD  
LE DEVOIR

Dans le conflit qui l'oppose au président-directeur général de Réno-Dépôt et au cœur duquel se trouve une biographie sur l'homme d'affaires Paul-Hervé Desrosiers, l'écrivain Pierre Turgeon a défendu hier au Palais de justice de Montréal son plein titre sur les droits d'auteur rattachés à l'œuvre.

Cette affaire, qui a connu ses débuts il y a déjà plus de trois ans, oppose la tête dirigeante de la chaîne québécoise de magasins-entrepôts de rénovation Réno-Dépôt, Pierre Michaud, à l'écrivain et historien Pierre Turgeon, auteur d'une biographie non publiée sur P.-H. Desrosiers, fondateur de Val-Royal (aujourd'hui Réno-Dépôt) mais aussi grand-oncle de M. Michaud.

M. Michaud, qui a «commandé» à l'auteur une œuvre rappelant le parcours de l'homme d'affaires et personnage politique qu'a été son oncle, s'est trouvé insatisfait du contenu de l'ouvrage une fois la rédaction complétée. Parmi les quelques procédures juridiques qui ont déjà concerné cette affaire, une injonction provisoire — que les demandeurs souhaitent aujourd'hui perpétuer — interdisait la publication de l'œuvre à l'automne 1996.

Après avoir échoué dans une tentative de faire publier l'œuvre aux Éditions de l'Homme, M. Turgeon souhaite désormais, de concert avec Jacques Lanctôt, que l'œuvre soit publiée sous l'égide de Jacques Lanctôt éditeur.

Le procès en Cour supérieure, présidé par le juge Georges Audet, s'est ouvert jeudi, s'est poursuivi toute la journée hier et doit continuer encore lundi. Hier, les avocats de Pierre Turgeon et Jacques Lanctôt ont tenté de convaincre le juge que l'écrivain avait

en tout temps conservé ses droits d'auteur, malgré le fait que M. Michaud ait commandé l'ouvrage et ait versé des avances à l'auteur à la fois pour la recherche et sa rédaction.

L'avocat de l'auteur, François Shanks, a tenté de démontrer que, en vertu d'un contrat signé par l'éditeur (le Groupe Sogides, autrefois en cause), l'auteur et l'initiateur (Pierre Michaud), M. Turgeon est toujours demeuré pleinement titulaire de ses droits d'auteur et peut, comme le commande la *Loi sur le droit d'auteur* et la *Loi sur le statut de l'artiste professionnel*, en disposer comme bon lui semble (les céder à l'éditeur et ainsi recevoir des redevances après publication ou les conserver si l'étape de la publication n'est jamais franchie).

Le juge Audet est plusieurs fois revenu à la charge avec une analogie plaçant face à face littérature et arts visuels. Si je commande un tableau et que le résultat ne me convient pas, puisque j'ai payé pour l'œuvre, ne pourrais-je pas en disposer comme je le veux et la mettre au feu si je le souhaite?, a ainsi demandé le juge à M<sup>r</sup> Shanks.

L'avocat a tenté de renvoyer la balle au magistrat en disant que les sommes versées par le p.-d.g. de Réno-Dépôt à l'auteur (environ 60 000 \$) ne constituaient que des avances sur les futures redevances versées à l'auteur en vertu du contrat qui le lie à son éditeur.

L'Union des écrivains du Québec, dont l'avocat, M<sup>r</sup> Raymond Doré, doit prendre la parole lundi, s'intéresse vivement à cette affaire au centre de laquelle se retrouve la question de la propriété des droits d'auteur. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec y jette aussi un œil attentif puisqu'elle juge que cette cause pourrait avoir d'importantes incidences sur le droit du public à l'information.

EN BREF

### Concours «Femmes de mérite»

La Fondation de la YWCA de Montréal annonçait récemment le lancement de la 5<sup>e</sup> édition de son concours «Femmes de mérite», où dix Montréalaises seront proclamées lauréates lors d'un gala, le 30 avril 1998. Cet événement a

pour but d'honorer des femmes qui se distinguent par leur contribution à l'avancement de la femme. A cause du récent verglas, la date limite de réception des formulaires a été repoussée au vendredi 6 février 1998 à 17 h. Pour obtenir un formulaire ou pour tout autre renseignement, on peut communiquer par téléphone au (514) 866-9941, poste 213.

### Les Projets EUROPA Phase III



#### Unique à OUTREMONT

**L'Architecture** La distinction d'une architecture originale, moderne et audacieuse.

**L'Espace** Le luxe d'intérieurs spacieux, des hauteurs libres de 12'. Jardins intérieurs, solariums et terrasse.

**L'Exclusivité** Le confort d'espaces souples construits selon vos spécifications.

## 272-1010

Bureau de vente: 235 av. de l'Épée, Mario Funes - Groupe Sutton Immobilier

15 unités à partir de 129 000\$  
Déjà vendu à 60%  
Visites à la salle de montre  
Dimanche, 13h à 16h.

### LA CUISINE DE TANTE ALINE

Monique Laurin, auteure

174 pages, 14 \$

*«Tante Aline»* était l'expression par laquelle on désignait ma mère dans notre vaste famille, tant du côté maternel (celui des Raquépas) que du côté paternel (celui des Guérin).

*«Tante Aline»* avait la réputation d'avoir dans son carnet d'excellentes recettes de cuisine, dont voici quelques échantillons réunis sous le titre: *«La cuisine de tante Aline»*.

*«Tante Aline»*, pour les uns ou les autres, c'est le prénom de ma mère. Sa cuisine était une source d'énergie pour le corps et un baume pour le cœur.

Voici donc, dans ce livre, un aperçu des recettes de ma mère, prémices de réunions chaleureuses et d'épanchements confidentiels.

Siège social:  
GUERIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3481  
Télécopieur: (514) 842-4923  
Adresse Internet:  
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

# Maman, je m'ennuie à mourir...

Morte de rire,

Stephanie amorce

une toute nouvelle vie,

# WVWRE

pleine de responsabilités,

de défis et de découvertes...

Un campus accueillant des profs disponibles, des amis des quatre coins du Québec, dans un décor enchanteur

plus belles années de

L'UNIVERSITÉ SHERBROOKE

**Programmes de baccalauréat offerts à l'Université de Sherbrooke**

- Activité physique\*
- Adaptation scolaire et sociale
- Administration des affaires\*
- Biochimie
- Biologie\*
- Chimie\*
- Droit
- Économique\*
- Enseignement au préscolaire et au primaire
- Enseignement au secondaire
- Enseignement professionnel
- Études anglaises\*
- Études françaises\*
- Génie chimique\*
- Génie civil\*
- Génie électrique\*
- Génie informatique\*
- Génie mécanique\*
- Géographie\*
- Géographie physique\*
- Histoire
- Information et orientation professionnelles\*
- Informatique\*
- Informatique de gestion\*
- Mathématiques\*
- Multidisciplinaire
- Musique
- Philosophie
- Physique\*
- Psychoséduction
- Psychologie
- Sciences infirmières
- Service social
- Théologie

\* Programmes offerts selon le régime coopératif fondé sur l'alternance de sessions d'études et de stages rémunérés en entreprises.

## LA RECONSTRUCTION



# AVOIR LE CHOIX, C'EST RASSURANT!

Les Obligations Flexi-REER du Québec: un placement de premier choix car elles vous offrent toute la flexibilité nécessaire dans le contexte actuel de fluidité des taux d'intérêt.

**Profitables:** elles offrent un taux des plus concurrentiels (4,00%\*) et un **boni d'intérêt de 0,50% à l'échéance** si vous les réinvestissez dans un autre produit à terme\*\* offert par Placements Québec, portant ainsi le **taux d'intérêt annuel à 4,50%**.

**Flexibles:** vous pouvez les échanger sans pénalité, en tout temps avant leur échéance de 18 mois, contre un autre produit à terme\*\* offert par Placements Québec. Vous pourrez ainsi profiter d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt.

**Sûres:** votre capital est garanti à 100% par le gouvernement du Québec.

OBLIGATIONS  
**FLEXI  
REER**

D U Q U É B E C

Hâtez-vous. Les Obligations Flexi-REER sont offertes jusqu'au 1<sup>er</sup> mars seulement.

Pour vous procurer des Obligations Flexi-REER du Québec, appelez un de nos agents d'investissement dès aujourd'hui au (418) 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229 (sans frais), **du lundi au vendredi de 8h à 20h, et les samedis jusqu'au**

**28 février ainsi que le dimanche 1<sup>er</sup> mars, de 9h à 17h.**

Les produits de Placements Québec sont aussi offerts chez les intermédiaires en assurance, les courtiers en valeurs mobilières et dans les institutions financières.

Les formulaires et dépliants sont disponibles dans les bureaux de **Communication-Québec** et dans plus de **1 000 bureaux de poste corporatifs**.

\*Le ministre des Finances se réserve le droit de modifier le taux qui sera offert.

\*\*Tous les produits d'échéance égale ou supérieure à un an, à l'exception des Obligations Flexi-REER et des Obligations d'épargne du Québec, sont admissibles.

TAUX ANNUEL DE  
**4,00%**  
POUR 18 MOIS

BONI D'INTÉRÊT DE  
**0,50%**  
À L'ÉCHÉANCE

 **PLACEMENTS  
QUÉBEC**

Notre intérêt à tous

www.placementsqc.gouv.qc.ca

**1 800 463-5229**

Québec 

## Une tempête qui passionne les chercheurs

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Mardi 20 janvier, en plein après-midi. Alors qu'Hydro-Québec en a plein les bras avec une Montérégie toujours plongée dans le noir, voilà que c'est une partie de l'île de Montréal qui est soudainement coupée d'électricité. Raison: court-circuit sur deux lignes conductrices situées dans les Laurentides. La glace avait fondu sur les conducteurs et, en remontant, ceux-ci sont entrés en contact avec le câble de garde, toujours alourdi par une épaisse couche de glace.

Un hasard? Pas vraiment, puisque le phénomène est déjà connu et étudié depuis une trentaine d'années par des chercheurs de la chaire institutionnelle en grivage atmosphérique de l'Université du Québec à Chicoutimi. Masoud Farzaneh, titulaire de cette chaire, s'est rendu avec une quinzaine de ses collègues visiter ce «laboratoire naturel» qu'est devenu le Sud-Ouest québécois. «Ce n'est pas que je sois content de ce qui est arrivé, avertit M. Farzaneh, mais la tempête aura des retombées intéressantes pour nous.»

Hydro-Québec est le principal partenaire industriel du groupe de recherche, avec l'UQAC et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada. Ils contribuent tous trois à la plus grande partie du million de dollars annuel alloué à la chaire. C'est la société d'État qui a apporté les premiers fonds pour la recherche en verglas, bien avant la créa-

tion de la chaire. C'est aussi elle qui a soumis les premiers contrats.

Les chercheurs ne manqueront pas de boulot dans les prochains mois pour analyser les conséquences du verglas sur le réseau électrique. Selon les résultats, les chercheurs suggéreront des changements dans les structures du réseau. Pour l'instant, M. Farzaneh refuse de voir dans les installations d'Hydro-Québec une trop grande fragilité. «C'est un événement exceptionnel qui s'est produit. Il ne faut pas tirer des conclusions trop vite sur les structures d'Hydro-Québec. Il n'y a aucun réseau qui aurait supporté ça», remarque le chercheur.

Le court-circuit qui a coupé l'alimentation en électricité à une partie de Montréal cette semaine est dû à un phénomène de «délestage», lorsque les fils se débarrassent de leur glace d'une façon thermique, mécanique ou électrique. «Ce sont des phénomènes complexes et peu connus, et la tempête nous permet de travailler sur ces phénomènes pour mieux les connaître et mieux les prévenir.»

Les résultats des recherches que mènera le groupe ne profiteront donc pas uniquement à Hydro-Québec ou à d'autres entreprises de transport de l'électricité, mais aussi à tout ce qui peut être touché par la pluie verglaçante: antennes, autoroutes, avions. «C'est un événement extraordinaire, rappelle M. Farzaneh. Ça peut se reproduire dans un mois comme dans 500 ans. Mais c'est important de former des spécialités dans ce secteur et de préparer la relève.»

EN BREF

### Une aide urgente

(PC) — Le porte-parole libéral en matière d'agriculture, Georges Farrah, suggère au ministre de l'Agriculture, Guy Julien, et au gouvernement de faire diligence afin de venir en aide

aux agriculteurs frappés par le verglas. Tout en rappelant que des agriculteurs sinistrés du verglas de l'année dernière attendent toujours d'être compensés pour leurs pertes, M. Farrah a exhorté le ministre Julien «d'arrêter de se trainer les pieds».

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT

le PAYS dans la GORGE

« Existe-t-il un pays dans chacune des vallées entendues? »

« Cette information aurait dû se trouver sur l'annonce paraissant en page B 9 : »

COMPLÈT

aujourd'hui et demain

DU 20 JANVIER AU 14 FÉVRIER 1998 RÉSERVATIONS : 844-1793

Nouvelle édition  
E. H. Gombrich  
Histoire de l'art

E.H. Gombrich  
HISTOIRE DE  
L'ART

Nouvelle édition révisée  
et augmentée  
Nouvelle maquette  
688 pages et six dépliants  
en couleurs  
172 x 245 mm  
440 illustrations dont  
376 en couleurs  
Relié toile sous jaquette  
illustrée en couleurs

Gallimard

79,95\$

L'histoire de l'art de E.H. Gombrich est l'un des ouvrages sur l'art les plus célèbres et les plus populaires jamais publiés. Depuis quarante-cinq ans, il demeure une introduction inégalée à l'ensemble du sujet, des premières peintures rupestres à l'art d'aujourd'hui. Dans le monde entier les lecteurs de tous âges et de tous milieux ont trouvé en Gombrich un véritable maître, qui allie la connaissance et la sagesse à un don unique pour communiquer directement sa profonde affection pour les œuvres d'art qu'il décrit.



GALLIMARD

• LA RECONSTRUCTION •

## Le parc du Mont-Royal, grand éclopé de la tempête

**A**utour du belvédère qui surplombe la ville, dans le parc du Mont-Royal, les érables exposent leurs troncs baillant dans la tempête, leurs branches mortes balayant le sol, leurs panaches coupés. Les dégâts sont imposants, le spectacle est désolant, voire pathétique.

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

«**D**u fait que le parc est situé sur une montagne, beaucoup plus d'arbres ont été exposés au vent», soupire Peter Howlett, président du club des Amis de la Montagne, cachant mal son désarroi devant l'ampleur des dégâts.

Aussi le mont Royal demeurera-t-il fermé au public pour l'instant, la voie Camillien-Houde étant bloquée à la circulation, alors que les autorités municipales comptent ouvrir dès ce matin quelque 367 des 716 parcs recensés sur leur territoire, ainsi que 27 patinoires.

Hier, dans la tempête, le maire de Montréal lui-même s'était rendu sur la Montagne pour comptabiliser les dégâts recensés sur les arbres relevant de la Ville.

Le bilan est de taille: 65 % des arbres de rue de l'ensemble du territoire de Montréal ont été abimés par le verglas, desquels 34 200 sont gravement touchés. Dans les parcs, 75 000 arbres ont perdu des branches dans la tempête, sur lesquels 31 400 sont gravement touchés. Par ailleurs, on ne connaît pas encore le décompte des dégâts dans l'ensemble des terrains boisés de la ville.

Sur le territoire de Montréal, on calcule, au bas mot, qu'entre 2000 et 3000 arbres devront être coupés, pour des raisons de sécurité ou parce que les charpentières sont tellement abimées qu'elles ne présentent aucun espoir de repousse. L'estimation est conservatrice. Autant d'arbres poussant sur des terrains privés devront vraisemblablement être coupés. On compte en effet à Montréal environ un arbre public pour un arbre privé, et un arbre par citoyen.

Comme c'était prévisible, les dégâts ont été particulièrement importants dans Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges, où 89 % des arbres ont été affectés par le verglas, et dans le sud-ouest, où 94 % des arbres ont été endommagés.

Hier, en conférence de presse, le maire Bourque s'est dit tout de même soulagé qu'il n'y ait pas beaucoup d'arbres déracinés, comme c'est parfois le cas quand des typhons ou des ouragans soufflent sur d'autres parties du monde.

«Les arbres ont une capacité extraordinaire de se renouveler», disait hier le maire, toujours optimiste. La forêt urbaine de Montréal va se restaurer rapidement. Le replantage d'autres pousses, pour remplacer les arbres blessés, n'est d'ailleurs pas exclu.

On espère d'ailleurs avoir ouvert la totalité des autres parcs montréalais au public, dont les parties du mont Royal où sont situés les équipements, comme la patinoire, dès le 7 février. Des corvées auxquelles tous les citoyens sont invités seront organisées notamment par les scouts qui fournissent mille bénévoles pour nettoyer les espaces verts. Ils s'attaqueront au



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les arbres du mont Royal ont particulièrement souffert de la dernière tempête de verglas.

parc Angrignon dès dimanche prochain. Les écoquartiers de la ville seront également mis à contribution.

«Le parc du Mont-Royal est constitué en grande partie d'une forêt naturelle, dont les arbres ne sont pas émondés régulièrement. C'est ce qui explique en partie les dégâts.»

Par ailleurs, les propriétaires d'arbres abimés sont invités à joindre la Maison de l'arbre du Jardin botanique de Montréal s'ils veulent des conseils sur la façon de traiter les blessures. Un dépliant horticole sera également mis à la disposition des citoyens, notamment au Jardin botanique et dans les bureaux d'Accès-Montréal.

Selon Joann Doyon, de la Maison de l'arbre, les citoyens ne devraient procéder à l'émondage immédiat des arbres que si ceux-ci menacent la sécurité des passants. Sinon, ajoute-t-elle, il est préférable d'attendre au

printemps pour restructurer les branches par l'émondage.

Dans le cas des parcs-nature de la Communauté urbaine de Montréal, seul le bois de l'île Bizard est entièrement fermé. Le parc du Cap-Saint-Jacques n'est ouvert que dans le secteur de la ferme, et seulement certains sentiers du parc du Bois-de-Liesse sont ouverts au ski de fond.

«Plusieurs des parcs-nature de la CUM sont situés au nord de l'île. C'est une région qui a été peu touchée par le verglas», constate à ce sujet Lise Cormier, directrice du Service des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Montréal.

Tous les frais, à l'exception des heures régulières des employés, encourus par la Ville de Montréal à cause de la tempête de verglas seront couverts par le décret gouvernemental adopté pour faire face à la crise.

## Incertitude en Montérégie

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

**L**a Montérégie se croise les doigts. Les travaux avancent en vue de réalimenter le poste de Saint-Césaire, l'étape incontournable pour rebrancher la majorité des 120 000 clients du triangle de glace. La moitié des clients montérégiens devraient voir s'allumer leur demeure pour la première fois depuis le début de janvier cette fin de semaine. L'autre moitié devra attendre parfois jusqu'en février avant d'en profiter à son tour.

Les monteurs de lignes d'Hydro-Québec, qui rebâtissent les lignes à haute tension qui alimentent le poste de Saint-Césaire en électricité, n'étaient plus qu'à quelques kilomètres du but en fin de journée hier. La remise sous tension du poste devait être faite graduellement la nuit dernière et se poursuivre aujourd'hui. Pendant ce temps, d'autres monteurs s'affairent à remettre en état le réseau de distribution pour atteindre l'objectif de 90 % et plus de clients rebranchés demain.

Encore 127 570 clients sont toujours sans électricité, dont 126 860 en Montérégie et 710 dans les Laurentides

et en Outaouais. Montréal n'a pas reçu qu'une vingtaine de centimètres de neige hier. Le ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano, est venu à Montréal remettre un chèque de 2,9 millions au maire Pierre Bourque. Selon l'entente conclue avec le gouvernement fédéral, celui-ci remettra des subventions tenant lieu d'impôts fonciers à une douzaine de municipalités du Québec et de l'Est ontarien qui ont été frappées par la récente tempête de verglas.

L'Association des banques alimentaires canadiennes a lancé un cri d'alarme, hier, pour renflouer ses garde-manger. «A Granby, où 55 % de la ville n'a d'électricité que pendant cinq heures chaque jour, [...] on prévoit que l'impact de la tempête de verglas se fera sentir sur la banque alimentaire pendant au moins cinq mois encore», a expliqué l'Association par voie de communiqué. Plusieurs autres banques sont aussi dans une situation critique. A Valleyfield, où la banque alimentaire fonctionne sans électricité, on doit distribuer dix fois plus de nourriture qu'à l'habitude. Et à Kingston, en Ontario, la banque sert le même nombre de personnes en une journée qu'elle en sert habituellement en une semaine.

## Mécontentement chez Canadair-Bombardier

LE DEVOIR

**À** l'usine Canadair-Bombardier, les représentants syndicaux se sont dits insatisfaits, hier, des décisions de l'employeur quant à la façon de compenser les heures perdues en raison de la tempête de verglas. La société affirme s'en tenir aux dispositions de la convention et elle offre à certains des machinistes de puiser une partie du traitement dans la banque de vacances ou dans celle des congés de maladie.

Le directeur du district n° 11 du syndicat des machinistes (AIMTA-FTQ, section locale 712), qui compte environ 5000 membres, Jean-Léo Côté, dit convenir que Bombardier n'est pas «une œuvre de charité». Il demande à l'employeur de faire un effort additionnel face à 2688 salariés touchés par une décision qui peut en forcer certains à prendre des vacances à leurs frais en 1998.

Le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, touche une rémunération de 20 millions, souligne dans un com-

munié l'Alliance internationale des machinistes (AIMTA), ce qui équivaut à un salaire hebdomadaire de 384 615 \$. Pourquoi Bombardier ne verserait-il pas 10 \$ l'heure non travaillée pour force majeure aux salariés touchés par la panne? Ce qui ne reviendrait qu'à un effort supplémentaire de 264 660 \$, calcule le syndicat. M. Côté ajoute qu'une rencontre tenue jeudi avec la direction n'a rien fait évoluer sur ce point.

Le syndicat rappelle que, le 9 janvier, plus de 700 travailleurs du soir furent renvoyés chez eux et qu'on ne leur a versé que deux heures (manque à gagner de six heures). Pour la journée du 12, cependant, la société a versé intégralement le salaire prévu à 1400 travailleurs. Le relevé du syndicat indique que 127 de ses membres ont eu un manque à gagner de 54 heures; il tient également compte des autres qui furent forcés de s'absenter un jour (1139) ou plus, les moins chanceux étant au nombre de huit auxquels il manquera huit jours de paye.

Hé le monde, je veux être un maître plus grand...

Pour grandir,  
Karine développe  
des compétences et habiletés  
professionnelles  
**SE DISTINGUER**  
qui lui donnent  
une longueur d'avance  
sur le marché du travail

Des petits groupes bien encadrés par des profs accessibles et dynamiques dans un environnement naturel de qualité supérieure

Des programmes ouverts sur différents types de formation juridique  
- Rédaction  
- Communication  
- Séminaires  
- Concours interfacultaires  
- Sessions d'études à l'étranger

Des instruments de pointe et un milieu de travail convivial  
- Centre judiciaire  
- Bibliothèque  
- Laboratoires d'informatique  
- Ressources documentaires informatisées  
- Ressources humaines spécialisées  
- Formation juridique adaptée à la poursuite d'études supérieures  
Des performances élevées aux épreuves du Barreau

Faculté de droit  
**UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**  
1-800-267-UDÉS  
http://www.usherb.ca

FAITES LE BON CHOIX ! Inscrivez-vous à l'un des programmes offerts par la Faculté de droit  
Baccalauréat en droit  
Diplôme de droit de la santé  
Maîtrise en droit de la santé  
Diplôme de droit notarial  
Baccalauréat en Common Law offert en collaboration avec Queen's University  
Et plus encore...

plus belles années de L'UNIVERSITÉ SHERBROOKE

## Des pertes de 1,6 milliard

PRESSE CANADIENNE

**O**ttawa — La tempête de verglas a ralenti considérablement l'activité économique au Québec et en Ontario, entraînant des pertes à court terme de 1,4 milliard de dollars au Québec, mais tout devrait se resorber d'ici la fin de l'année.

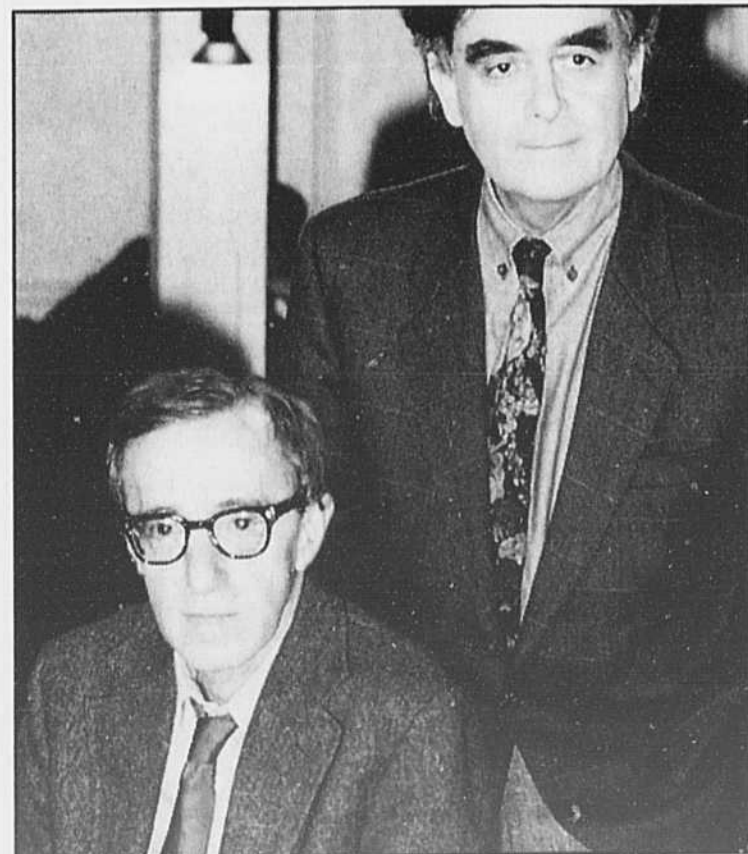
Selon le Conference Board, les pertes attribuables à la tempête s'élèvent à 1,6 milliard à l'échelle canadienne, soit une baisse du produit intérieur brut de 0,2 %. C'est le Québec qui assume la presque totalité des pertes: 1,4 milliard.

Montréal a été durement touchée. L'activité économique a fonctionné au ralenti pendant huit jours, ce qui

s'est traduit par une réduction du produit intérieur brut de 0,7 %. La tempête de verglas a touché 60 % du secteur manufacturier, 100 % de la construction et entre 20 et 50 % des autres secteurs. D'ici la fin de l'année, l'activité économique devrait rebondir de 0,3 %.

À l'échelle de la province, la réduction du PIB est de l'ordre de 0,9 % si l'on tient compte de la situation «critique» en Montérégie, du ralentissement économique à Montréal et dans les régions rurales.

Dans les communautés rurales québécoises, les dommages sont tellement vastes qu'on s'attend à un ralentissement de l'activité économique pendant trois semaines. Les communautés perdront près de 780 millions.



## Woody a un nouveau psy

Sur le divan de Bernard Pivot, Woody Allen évoque un certain Harry, auteur névrotique obsédé par les psys, le sexe, les Juifs et la mort. Curieuse coïncidence! Harry, c'est le héros de son tout dernier film Deconstructing Harry. Un régal pour les disciples du Grand Verbomoteur. En passant, Woody Allen parle aussi français. Mais moins vite.

WOODY ALLEN ET BERNARD PIVOT  
BOUILLON DE CULTURE  
DIMANCHE 20 H 30  
REDIFFUSION: LUNDI À 13 H 30

**TV5**  
www.tv5.org

CHANGEZ de Monde

# LE DEVOIR POLITIQUE

Selon Stéphane Dion

## Des problèmes communs

La construction du fédéralisme au Canada et celle en Europe se ressemblent

Vienne (PC) — Le ministre canadien des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, affirme que sa tournée européenne confirme que la consolidation d'une fédération de régions n'est pas l'apanage du Canada.

M. Dion a conclu en Autriche son périple d'une semaine, après avoir visité la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. Au cours de sa tournée, il a suggéré la création d'un forum international des États fédérés.

«Il est bon de constater que nous ne sommes pas les seuls à avoir des problèmes», a-t-il dit en faisant allusion à l'Allemagne et à l'Autriche, qui tentent d'accorder plus de pouvoirs à leurs États fédérés.

Au Canada, a dit M. Dion, le gouvernement fédéral donne déjà plus de pouvoirs aux provinces que ses contreparties européennes.

Même en Suisse, où les cantons jouissent de pouvoirs considérables, les soins de santé relèvent principalement des lois fédérales. «Je suis sûr que la Suisse est plus centralisée que ne l'est le Canada», a dit le ministre.

Les lois fédérales allemandes ont aussi préséance sur la législation des Länder, selon M. Dion.

«Nous avons beaucoup appris et nous retournerons au Canada avec de nouveaux renseignements», a-t-il ajouté.

Evoquant la situation au Canada, le ministre Dion a laissé entendre que, selon les sondages, 55 % des Québécois étaient favorables au maintien de la fédération et 45 % s'y opposaient.

«Des millions d'humains rêvent de venir au Canada. Nous avons réussi cela ensemble. Notre pays n'est pas parfait, mais c'est un grand pays.»

Le choix, estime-t-il, n'est pas entre le Québec et le Canada. Il s'agit plutôt de savoir si on veut être Québécois et Canadiens, ou Québécois sans le Canada. «C'est une autre perspective. Nous ne pouvons perdre le droit d'être Canadien. Ce serait la première fois que des citoyens perdent leur citoyenneté.»

Il a ajouté que le problème canadien ne pouvait se résoudre en ne portant attention qu'aux seules demandes du Québec. «Il faut une fédération juste pour tout le monde.»

L'an 1 de l'assurance-emploi

## Une réforme douloureuse pour les chômeurs mais payante pour l'État

Il est difficile d'évaluer les conséquences de la réforme, mais un rapport préliminaire doit être dévoilé en février

La réforme de l'assurance-chômage fête son premier anniversaire. Le premier bilan officiel aura lieu bientôt mais, d'ici là, on peut déjà constater que ce chambardement a été douloureux pour bien des chômeurs, électoralement coûteux pour les libéraux mais payant pour les coffres de l'État.

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

La réforme de l'assurance-chômage, qu'on a rebaptisée assurance-emploi, devait encourager le retour au travail et combattre la dépendance. Depuis sa pleine entrée en vigueur, il y a un an, on est incapable de vérifier ces affirmations. On sait par contre que le nombre de prestataires et le coût du programme ont baissé et que le surplus de la caisse a continué de s'accroître.

Un rapport préliminaire sur la première année de la réforme doit être dévoilé en février, la même semaine peut-être que le budget. On en ignore le contenu, mais des rapports régionaux sur l'évolution récente de la clientèle ont été réalisés, dont un sur la région du Bas-Saint-Laurent. On y lit que les quatre lois adoptées depuis 1990 «ont modifié considérablement les conditions d'accès au régime ainsi que les taux maximums payés et la durée maximale des prestations, contribuant à la baisse du nombre de bénéficiaires et des montants de prestations versées».

Le rapport avance l'hypothèse qu'un certain nombre de chômeurs sont retournés plus rapidement au travail, mais l'auteur précise qu'il ne peut l'évaluer. Il note toutefois que les jeunes sont durement touchés et que beaucoup n'arrivent plus à se qualifier.

Selon la dernière édition de la Revue financière du ministère des Finances, Ottawa a, d'avril à novembre 1997, dépensé 8,4 % de moins en prestations que pour la même période de l'année précédente. Le chômage a diminué mais pas à ce point. En fait, c'est plutôt la proportion de sans-emploi ayant droit à des prestations qui a chuté. Il serait passé d'un peu moins de 60 % en 1993 à moins de 40 % en 1997.

Le rapport du Centre de ressources humaines du Bas-Saint-Laurent constate d'ailleurs que «la diminution du nombre de bénéficiaires de l'assurance-emploi est généralisée

dans l'ensemble du Québec. Pour le Bas-Saint-Laurent, les raisons de cette baisse seraient davantage liées aux différentes modifications au régime de l'assurance-emploi qu'à une amélioration du marché du travail».

Entre-temps, le surplus dans le compte de l'assurance-emploi a presque atteint 13 milliards de dollars, une somme dont le gouvernement se sert pour réduire son déficit.

La réforme mise de l'avant par les libéraux s'est faite en deux temps et a entraîné des changements profonds (voir autre texte). La liste est longue:

réduction de la durée et du montant des prestations, resserrement des règles d'accès, abandon du critère des semaines travaillées au profit d'un système basé sur les heures, élargissement du programme à tous les salariés, peu importe le nombre d'heures travaillées, exigences accrues pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, etc. On a aussi utilisé une partie des fonds pour la formation et les mesures actives de création d'emplois.

Les travailleurs qui cumulaient des emplois à temps partiel sont les grands gagnants de cette réforme, mais ceux vivant dans des régions dépendantes d'industries saisonnières, comme le tourisme, la foresterie ou la pêche, ont écopé. À un point tel que les libéraux ont presque tout perdu leurs sièges dans les Maritimes lors des élec-

tions du 2 juin dernier au profit du NPD et du Parti conservateur. Au Nouveau-Brunswick, le NPD a d'ailleurs fait élire deux des leaders du mouvement d'opposition à la réforme, dont Yvon Godin qui a défait le père de la loi, l'ancien ministre Doug Young.

Le Bloc québécois, inspiré par le député Paul Crête, a déposé six projets de loi pour corriger les lacunes les plus importantes du système. M. Crête représente la région de Rivière-du-Loup et est témoin des effets de la réforme sur les travailleurs saisonniers.

L'actuel ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, n'est pas, dit-on dans son entourage, fermé à des améliorations, mais il veut prendre connaissance du rapport préliminaire avant de se prononcer. Les espoirs sont mi-

tigés, car il défend toujours la réforme avec conviction, y compris certains de ses effets. Le fameux «trou noir du printemps», cette période au cours de laquelle le chômeur issu d'une industrie saisonnière est privé de prestations en attendant la reprise du travail, en est un.

«Si on a introduit un écart en enlevant huit semaines, on vous dites que les gens tomberont parfois sur le bien-être social, c'est précisément pour que les gens dans la structure même de l'économie soient poussés à l'innovation et au développement. C'est la réalité même qui fait que, quand cet écart n'existe pas, les gens s'appuient sur le système. Ils se disent qu'ils sont corrects, alors que nous, nous voulons qu'ils créent des entreprises pour remplir ce temps-là», répétait-il cet automne en comité.

## Dédale et détails

Un prestataire qui a des enfants a droit à un supplément financier intéressant, mais il faut que le revenu de sa famille, et non seulement le sien, soit inférieur à 26 000 \$.

C'est aussi depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996 qu'on exige de la personne qui occupe un premier emploi ou qui revient sur le marché du travail après deux ans d'absence d'accumuler 910 heures de travail assurables pour avoir droit à l'assurance-emploi, au lieu des 420 à 700 heures exigées aux autres salariés.

Pour éviter cette contrainte, une personne doit faire état de ses activités au cours des 24 mois précédant sa demande. Elle doit d'abord avoir travaillé, au cours des 12 derniers mois, le nombre d'heures minimal requis dans sa région et, au cours des 12 mois précédents, avoir occupé un emploi assurable pendant au moins 490 heures ou reçu certaines prestations. Être travailleur autonome, diriger un commerce ou occuper un emploi non assurable au cours de cette période ne peut pas servir à prouver sa participation au marché du travail.

On a aussi resserré les règles d'accès aux prestations spéciales pour congé de maladie, de maternité ou pour congé parental. Peu importe le

taux de chômage régional, une personne doit accumuler l'équivalent de 20 semaines de travail ou 700 heures pour y avoir droit.

Et il y a la fameuse règle de «l'intensité» qui vise, dit-on, à décourager les chômeurs à répétition mais qui est surtout pénalisante pour les travailleurs saisonniers et les employés à contrat, car les gens qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés n'ont pas droit à l'assurance-emploi. L'effet de cette mesure compliquée ne s'est pas encore vraiment fait sentir — car elle s'étale sur cinq ans —, mais elle mérite d'être comprise. Comme tout le monde, ces chômeurs fréquents recevront à leur première demande l'équivalent de 55 % de leur salaire. Cependant, pour chaque nouvelle demande faite dans les cinq années qui suivent, ils subiront une réduction de 1 % de leurs prestations pour chaque tranche supplémentaire de 20 semaines de prestations, jusqu'à une réduction maximale de 5 %.

Prenons Pierre, un employé à contrat, qui a fait une demande en juillet 1996. Il a reçu des prestations pendant 20 semaines avant d'être rappelé au travail. L'été dernier, son employeur l'a de nouveau mis à pied.

Pierre a réactivé son dossier. Il a alors vu ses prestations baisser pour équivaloir 54 % de son salaire. Ce taux s'appliquera pour les 20 semaines suivantes mais, au fil des demandes de prestations, diminuera jusqu'à 50 % de son salaire.

Le dernier volet de la réforme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997. C'est à ce moment qu'on a cessé de tenir compte des semaines travaillées pour privilégier un calcul basé sur les heures. On a par la même occasion obligé tous les employés salariés à cotiser au régime, c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient jamais contribué parce qu'ils travaillaient moins de 15 heures par semaine. Ces personnes ont maintenant droit à l'assurance-emploi. Pour ceux qui cumulent plusieurs emplois à temps partiel, c'est un gain important.

Mais pour certains, cela signifie qu'ils contribuent sans jamais pouvoir espérer recevoir de prestations. Le gouvernement rembourse les prestations aux personnes qui gagnent moins de 2000 \$ par année. Mais une personne qui travaille 10 heures par semaine au salaire minimum gagne trop pour être remboursée et ne fait pas assez d'heures pour se qualifier, même à Montréal où on n'exige que 525 heures.

**Maman, j'en perds mon latin...**

**Eureka!**

Charles n'en revient pas de la diversité des domaines à découvrir à la Faculté des lettres et sciences humaines...

Dans un milieu de formation à taille humaine, des programmes variés et passionnants offerts à des petits groupes d'étudiants par un corps professoral disponible

Plus belles années de votre vie à l'UNIVERSITÉ SHERBROOKE

Faculté des lettres et sciences humaines

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

1-800-267-UNE\$  
http://www.usherb.ca

**Programmes offerts par la Faculté des lettres et sciences humaines**

**Baccalauréats**  
Economic\*  
Études anglaises  
- rédaction professionnelle anglaise  
Études françaises  
- études littéraires  
- linguistique  
- rédaction française  
- rédaction-communication  
Géographie  
Géographie physique\*  
Histoire  
Multidisciplinaire  
Musique  
Psychologie  
Service social

**Certificats**  
Aptitude à l'enseignement de l'anglais langue seconde  
Arts visuels  
Communication  
Culture musicale  
Éthique appliquée  
Études politiques  
Études sur les femmes  
Gérontologie  
Intervention de 1<sup>er</sup> ligne  
Langues modernes  
Multidisciplinaire  
Psychologie des relations humaines  
Rédaction française  
Rédaction professionnelle anglaise  
Relations internationales  
Traduction

**Maîtrises**  
Economic\*  
Environnement  
Études françaises  
- études littéraires  
- linguistique  
- rédaction-communication  
Géographie  
Gérontologie  
Histoire  
Littérature canadienne comparée  
Psychologie des relations humaines  
Service social

**Doctorats**  
Études françaises  
- études littéraires  
- linguistique  
Littérature canadienne comparée  
Télédirection

**Microprogrammes**  
Création littéraire  
Édition littéraire  
Histoire des arts visuels  
Histoire littéraire  
Intervention de 1<sup>er</sup> ligne  
Rédaction spécialisée  
Révision de textes

\*Régime coopératif  
Certains programmes sont offerts à l'approbation des autorités de l'Association de Sherbrooke

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

**Tempête de verglas  
PROGRAMME D'INDEMNISATION  
POUR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU**

Le gouvernement du Québec ajoute un nouveau volet à son programme d'indemnisation pour les personnes victimes des pannes d'électricité résultant de la tempête de verglas. Ce programme s'adresse aux personnes à faible revenu et vise à compenser la perte de biens de première nécessité, principalement la nourriture et l'épicerie.

**Pour être admissible :**

- Avoir un revenu familial annuel inférieur à :
  - 15 000 \$ pour une personne seule
  - 19 000 \$ pour deux personnes
  - 24 000 \$ pour trois personnes
  - 29 000 \$ pour quatre personnes et plus
- Ne pas avoir d'assurance couvrant la perte de nourriture et d'épicerie.

**Dans les 30 jours suivant le rétablissement du service de l'électricité :**

- Se présenter au centre Travail-Québec ou au point de service temporaire le plus près de chez soi pour remplir une déclaration, muni d'une pièce d'identité et des renseignements suivants :
  - son numéro d'assurance sociale et celui de son conjoint ;
  - les numéros d'assurance-maladie de tous les membres de la famille.

**Compensation :** remboursement des pertes estimées, jusqu'à un maximum de 25 % du revenu mensuel d'un ménage prestataire de la sécurité du revenu. Ce montant varie en fonction du nombre de personnes qui composent le ménage.

**Exceptionnellement, plusieurs centres Travail-Québec et points de service temporaires des régions touchées seront ouverts de :**

**Régions de Montréal et Laval**  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30  
Du 26 au 29 janvier inclus de 8 h à 20 h

**Tous les centres Travail-Québec situés sur l'Île-de-Montréal et à Laval (consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique sous la rubrique «sécurité du revenu».)**

Centre de distribution temporaire d'Ahuntsic / Cartierville  
Église Saint-André Apôtre (Petite chapelle)  
10503, avenue L'Esplanade, Montréal  
4560, rue Adam

Centre de distribution temporaire Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce  
Paroisse Saint-Antoine  
5361, rue Snowdon, Montréal

Centres de distribution temporaires de Mercier / Hochelaga / Maisonneuve  
Église Notre-Dame-des-Victoires  
5753, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal  
Église Saint-Barnabé  
4560, rue Adam

Centre de distribution temporaire de Mont-Royal / Centre-Sud  
Centre Lucie Bruno  
2222, rue Laurier Est, salle 107, Montréal

Centre de distribution temporaire Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles  
Centre Roussin

12125, rue Notre-Dame Est, bureau 109, Montréal  
Centre de distribution temporaire de Rosemont / Petite Patrie  
Paroisse Saint-Arsène  
1025, rue Bélanger Est, Montréal  
Centre de distribution temporaire Sud-Ouest  
Ville de Montréal  
525, rue Dominion, 2<sup>e</sup> étage, Montréal  
Centre de distribution temporaire de Ville-Marie  
Centre Saint-Pierre Apôtre  
1212, rue Panet, Montréal  
Centre de distribution temporaire de Villersay / Saint-Michel  
Ville de Montréal  
7501, rue François-Perreault, 2<sup>e</sup> étage, Grande salle, Montréal

**Laurentides-Lanaudière**  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30  
Du 26 au 29 janvier inclus de 8 h à 20 h

Centre Travail-Québec de Lachute  
505, rue Béthanie, bureau 303, Lachute  
Centre Travail-Québec de Sainte-Agathe  
48, rue Préfontaine Est, Sainte-Agathe-des-Monts  
Centre Travail-Québec de Saint-Eustache  
367, boul. Arthur-Sauvé, bureau 247, Saint-Eustache  
Centre Travail-Québec de Saint-Jérôme  
10, rue Saint-Joseph, bureau 300, Saint-Jérôme  
Centre Travail-Québec de Sainte-Julienne  
2495, rue Cartier, Sainte-Julienne  
Centre Travail-Québec de Sainte-Thérèse  
206, boul. Labelle, rez-de-chaussée, Sainte-Thérèse  
Centre Travail-Québec de Terrebonne  
1275, boul. des Seigneurs, Terrebonne

**Montérégie\***  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30

Centre Travail-Québec de Brossard  
7005, boulevard Taschereau, bureau 180, Brossard  
Centre Travail-Québec de Châteauguay  
102, boulevard Saint-Jean-Baptiste, bureau 63, Châteauguay  
Centre de distribution temporaire Cowansville  
Centre culturel et aquatique de Cowansville  
431, Gaston Bachand, Cowansville  
Centre Travail-Québec de Granby  
77, rue Principale, Granby  
Centre Travail-Québec de Huntingdon  
2-D, rue Henderson, Huntingdon  
Centre de distribution temporaire de Longueuil  
Église Saint-Pierre-Apôtre  
Salle Arthur-Aubry  
915, Saint-Thomas, coin de Gentilly Ouest, Longueuil  
Centre de distribution temporaire de Saint-Hubert  
5245, boul. Cousineau, rez-de-chaussée, bureau 179, Saint-Hubert  
Centre de distribution temporaire de Saint-Hyacinthe  
2050, rue Girouard, Saint-Hyacinthe  
Centre de distribution temporaire d'Acton Vale  
1145, rue du Marché, Acton Vale

Centre de distribution temporaire de Saint-Jean  
Les Halles Saint-Jean  
145, rue Saint-Joseph, Saint-Jean-sur-Richelieu  
Centre de distribution temporaire de Valleyfield  
Centre nautique  
410, rue Victoria, Valleyfield  
Centre Travail-Québec de Vaudreuil  
490, boulevard Harwood, bureau 14, Vaudreuil

\* Notez que les heures d'ouverture des centres Travail-Québec de la Montérégie pour la semaine prochaine suivent seront communiquées ultérieurement.

**Région de l'Estrie**  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30  
Du 26 au 29 janvier inclus de 8 h à 20 h

Centre Travail-Québec d'Asbestos  
240, rue Broton, Asbestos  
Centre de distribution temporaire  
Salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Richmond  
745, rue Gouin, Richmond  
Centre Travail-Québec de Windsor  
43, rue Saint-Georges, Windsor

**Centre-du-Québec**  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30  
Du 26 au 29 janvier inclus de 8 h à 20 h

Centre Travail-Québec de Drummondville  
270, rue Lindsay, 1<sup>er</sup> étage, Drummondville  
Centre de distribution temporaire  
Sous-sol de l'Église Saint-Frédéric  
219, rue Brock, Drummondville  
Centre Travail-Québec de Victoriaville  
62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1<sup>er</sup> étage, Victoriaville

**Outaouais**  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30  
Du 26 au 29 janvier inclus de 8 h à 20 h

Centre Travail-Québec d'Aylmer  
115, rue Principale, bureau 301, Aylmer  
Centre Travail-Québec de Buckingham  
154, rue MacLaren Est, Buckingham  
Centre Travail-Québec de Gatineau  
394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau  
Centre Travail-Québec de Hull  
920, boulevard Saint-Joseph, rez-de-chaussée, Hull

**Chaudière-Appalaches**  
Ouvert les 24 et 25 janvier de 9 h à 15 h 30  
Du 26 au 29 janvier inclus de 8 h à 20 h

Centre Travail-Québec de Saint-Georges  
11505, 1<sup>er</sup> Avenue Est, bureau 210, Saint-Georges-Est  
Centre Travail-Québec de Saint-Joseph  
1115, avenue du Palais, Saint-Joseph  
Centre Travail-Québec de Thetford Mines  
693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford Mines

**Pour toute information :**  
Bureau des renseignements et plaintes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité  
Pour la région de Montréal : (514) 873-4721  
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 888 643-4721

Québec

# Au cœur de la réorganisation

## La Sécurité civile vous informe

### NOUS SERONS AVEC VOUS JUSQU'À LA FIN !

À mesure qu'augmente le nombre de personnes qui retrouvent le courant électrique, les efforts que nous déployons pour un retour à la vie normale se concentrent sur le plan géographique. Mais sur la carte, il y a des villages, des quartiers, des morceaux de pays que nous ne pouvons pas oublier, parce que l'électricité n'est pas revenue.

Ce que nous voulons, c'est que **tous** les résidents et résidentes des zones touchées retrouvent une vie normale. Je sais que dans le cas de nombreuses personnes, plusieurs jours pourraient se passer avant de retrouver une situation semblable à celle qui prévalait avant le 6 janvier dernier.

Je veux dire à ces Québécois et Québécoises que pour eux, il y aura des mesures d'urgence jusqu'au retour de l'électricité. S'ils ont besoin d'un toit ou de bois pour chauffer leur maison, de soutien matériel ou humain, il y aura des ressources.

Ce que nous disent les statistiques de rebranchement des abonnés d'Hydro-Québec, c'est que la crise se résorbe. Mais pour nous, le seul chiffre qui sera satisfaisant sera celui de « zéro abonné privé de courant ».

Jusqu'à la fin, nous serons avec vous.

Pierre Bélanger, ministre de la Sécurité publique



## VOTRE SANTÉ D'ABORD

Tous nous vivons des réactions et des émotions étroitement liées au sinistre des verglas.

Une situation stressante engendre des réactions physiques et émotionnelles normales, telles que l'inquiétude, la colère, l'isolement, les troubles du sommeil, etc. Accepter et vivre ses émotions permet de récupérer graduellement.

Comme chacun de nous a son histoire, son passé, il est impossible de comparer l'ampleur de nos émotions et de nos réactions à celles d'une autre personne.

Certaines personnes auront passé à travers ces émotions et ces réactions en quelques semaines, d'autres commencent à réagir un, deux ou trois mois plus tard.

### QUELQUES MOYENS POUR S'AIDER

- Exprimez vos émotions.
- Prenez soins de vous, accordez-vous des petits plaisirs.
- Faites des activités physiques (marcher, nager...) pour éliminer les tensions.
- Commencez à reprendre vos activités régulières même si le cœur n'y est pas.
- Encouragez les enfants à retourner à l'école.

### POUR VOTRE VIE DE COUPLE

Prenez-en soin :

- Exprimer à l'autre vos préoccupations, opinions et émotions sur la situation.
- Écouter, sans juger, votre conjoint raconter son expérience.

### POUR LES ENFANTS

Après un événement important, il est normal que les enfants aient certaines réactions. Habituellement, elles sont de courte durée. Les jeunes enfants ne s'expriment pas beaucoup verbalement. Cependant, leurs comportements peuvent changer.

Votre enfant peut :

- Pleurer, sucer son pouce, se cramponner à vous.
- Se plaindre de douleurs au ventre, à la tête.
- Être parfois agressif avec les autres ou avec ses jouets.

À l'heure du coucher... Vous pouvez observer que votre enfant

- Refuse d'aller seul dans sa chambre pour dormir.
- Vous réclame et pleure dans son lit.
- A peur de l'obscurité, fait des cauchemars.

### Votre enfant a besoin...

- D'être rassuré : expliquez-lui l'événement en des mots simples, passez plus de temps avec lui et reprenez votre routine quotidienne.
- De s'exprimer par le jeu (bricolage, blocs de construction, pâte à modeler, marionnettes, dessins-gribouillis).
- De diminuer son agressivité et son anxiété (en courant, sautant, grimant).
- D'être réconforté avant l'heure du coucher (bain, histoire, chanson).
- D'être sécurisé après un cauchemar.

### Jeunes d'âge scolaire

Il est important qu'ils se donnent de bons moyens pour mieux vivre cette expérience

- S'informer sur l'événement.
- Parler à quelqu'un en qui ils ont confiance (parents, ami(e), professeur...).
- Se permettre d'exprimer leurs émotions.
- Se donner des moments de détente et des moments de plaisir (lecture, sorties, écouter de la musique, danse).
- Faire des activités sportives afin d'évacuer le « trop plein » de tensions émotionnelles et physiques.
- Bien s'alimenter à des heures régulières.
- Offrir leur aide à leurs parents, voisins, amis.
- Participer à des activités de groupe (à l'école, dans leur quartier, leur village, leur villes).

Habituellement, les personnes arrivent à surmonter leurs difficultés. Cependant, il se peut que les émotions et les réactions que vous vivez soient difficilement tolérables. À ce moment, il serait important de demander de l'aide.

### QUELQUES INDICATEURS POUR SAVOIR SI ÇA VA MIEUX

- Je me sens un peu mieux d'une semaine à l'autre.
- Je passe de meilleures nuits.
- J'ai repris mes activités quotidiennes.
- Je peux à nouveau rire et m'amuser.

N'hésitez pas à contacter les intervenants de votre CLSC.

## REDONNER VIE À VOTRE MAISON

### RÉTABLIR LE COURANT EN TOUTE SÉCURITÉ

Si vous n'êtes pas à l'aise avec les installations électriques, n'hésitez pas à consulter un électricien.

- Assurez-vous que les disjoncteurs des appareils suivants soient en position d'arrêt (OFF) : chauffe-eau, fournaise (eau ou air), plinthes électriques, pompe à eau.
- Si vous utilisez une génératrice, débranchez-la avant de rétablir le courant.
- Remettez le disjoncteur ou le sectionneur principal en position de marche (ON).
- Si vous chauffez au moyen de plinthes, commencez par les pièces les plus importantes et procédez graduellement (5 degrés à la fois).
- Attendez que le chauffe-eau soit complètement rempli d'eau avant de remettre le disjoncteur en marche (ON).
- Amorcez la pompe à eau, s'il y a lieu, avant de remettre le disjoncteur en marche (ON).
- Si des disjoncteurs ne restent pas enclenchés ou si des fusibles brûlent, communiquez avec votre entrepreneur électricien ou avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec au 1 514 738-2184 ou au 1 800 361-9061.

### REMISE EN MARCHÉ DU CHAUFFAGE À L'EAU CHAUDE

- Si vous disposez d'un système de chauffage à l'eau chaude, nous vous conseillons de communiquer avec votre entrepreneur en chauffage ou la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec au 1 888 729-3289. (24hrs/jour).

### REMISE EN MARCHÉ DU CHAUFFAGE À AIR CHAUD (électricité, huile ou gaz naturel)

- Pour le gaz naturel, ouvrez le robinet d'alimentation en gaz et allumez le pilote, s'il ne s'agit pas d'un allumage électronique.
- Remettez le circuit d'alimentation électrique de la fournaise en position de marche (ON) et vérifiez si tout fonctionne normalement. Procédez graduellement (5 degrés à la fois).
- Si l'appareil ne démarre pas, actionnez le bouton « RESET ».
- S'il ne fonctionne toujours pas, communiquez avec un entrepreneur spécialisé, selon la source d'énergie du système de chauffage.

### DE L'EAU SANS MAUVAISE SURPRISE

Si vous n'avez pas systématiquement drainé le système d'alimentation en eau au moment de votre départ et qu'il y a eu gel, communiquez avec votre entrepreneur en plomberie ou avec la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec au 1 888 729-3289 (24hrs/7 jours).

Si vous avez procédé systématiquement au drainage du système d'alimentation en eau avant de quitter la maison, attendez qu'elle soit réchauffée et suivez les étapes suivantes :

- Fermez tous les robinets, incluant celui de la vidange du chauffe-eau, en laissant ouvert un robinet d'eau chaude et un autre d'eau froide à l'étage le plus élevé ;
- Ouvrez l'entrée d'eau lentement afin de vérifier s'il n'y a pas eu de dommages et faites une inspection visuelle afin de détecter toute fuite provenant de la tuyauterie ;
- Allez aux robinets laissés ouverts à l'étage le plus élevé pour vérifier si l'eau coule ; lorsque l'eau sort de façon continue du robinet d'eau froide, fermez-le ;
- Laissez celui d'eau chaude ouvert : attendez que l'eau coule de façon continue du robinet d'eau chaude afin de s'assurer que le chauffe-eau soit rempli d'eau (ce qui peut prendre environ 30 minutes) ; remettez le disjoncteur du chauffe-eau en position de marche (ON) ;
- Assurez-vous que l'eau s'évacue normalement dans les drains ;
- Démarrez un cycle complet de rinçage de la laveuse et du lave-vaisselle pour vous assurer du bon fonctionnement des pompes et des drains et éliminer la présence d'antigel, s'il y a lieu.

### RÉTABLISSEMENT DU COURANT DANS UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL :

- Pour les bâtiments multifamiliaux (6 logements et plus), avant de procéder au rétablissement du courant, nous vous conseillons de communiquer avec votre entrepreneur électricien ou avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec au 1 515 738-2184 ou au 1 800 361-9061.

## CONSEILS RELATIFS À LA GLACE SUR LES TOITURES

- Les toits dans la région de Montréal et de la Montérégie sont conçus, en principe, pour supporter au moins 40 livres de charge par pied carré, ce qui correspond à huit (8) pouces de glace vive (20 cm).
- Si la glace atteint plus de six (6) pouces d'épaisseur (15 cm), nous conseillons qu'elle soit enlevée.
- Si des fissures anormales apparaissent sur le haut des murs intérieurs ou au plafond, ou si des portes n'ouvrent plus, nous conseillons de faire appel à un expert pour étudier la situation et procéder, s'il y a lieu, à des travaux de consolidation.
- Afin d'éviter des infiltrations d'eau, nous conseillons aussi d'enlever la glace ou de vous assurer que l'eau pourra s'écouler librement lors de la fonte.
- Le déglaceage est une tâche ardue et délicate, c'est pourquoi nous conseillons de faire appel à un entrepreneur qualifié.

○ Si vous exécutez les travaux vous-même :

- Repérez les équipements de ventilation tels les cols de cygne, événements, ventilateurs ou autres et les joints d'expansion. Dégagez-les délicatement.
- Enlevez la glace sur la toiture jusqu'à une épaisseur d'environ 2 pouces (5 cm) de façon à ne pas l'endommager. Brisez la glace délicatement avec un maillet de caoutchouc ou de bois et enlevez-la avec une pelle légère en aluminium ou en plastique. Évitez les outils pointus qui pourraient endommager la couverture.
- S'il s'agit d'un toit plat, dégagez les drains d'écoulement pour qu'ils ne soient pas obstrués. Mettre un peu de gros sel autour des drains au besoin.
- S'il s'agit d'un toit en pente, en débord de toits, faire des petites rigoles à tous les 4 pieds (1,2 m) pour favoriser l'écoulement jusqu'à la gouttière. Mettre un peu de gros sel dans les rigoles afin d'assurer l'écoulement de l'eau.

Nous conseillons la plus grande prudence lors de l'exécution des travaux.

## AUTRES INFORMATIONS UTILES

### PRÉSENCE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC ET DES FORCES ARMÉES

L'Organisation de la Sécurité civile a pris les dispositions pour assurer la présence continue de la Sureté du Québec et des Forces armées canadiennes dans les municipalités toujours privées d'électricité, au moins jusqu'à 24 heures après le rétablissement de l'alimentation électrique.

Le retrait des forces de sécurité se fera donc graduellement en tenant compte de la situation de chaque communauté.

### DÉBORDEMENT DE DRAINS ET INONDATION

Lors d'inondations ou d'un débordement de drains dans les sous-sols, des moisissures peuvent se développer et causer ou aggraver divers problèmes respiratoires et cutanés.

Il est important de corriger rapidement la situation, surtout si votre maison présente des signes de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool ou des taches vertes ou noires sur la surface des matériaux). Avant de mettre en fonction le système de chauffage, enlever complètement l'eau, la boue, jeter tous matériaux humides et absorbants (placoplâtre, laine isolante, bois, tapis, etc.). Désinfecter avec de l'eau et de l'eau de Javel et ventiler à fond la pièce.

### RAPPEL DE LA MESURE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Il est opportun de rappeler que le lundi 26 janvier 1998, tous les sinistrés qui auront été privés d'électricité depuis le 12 janvier 1998 et qui ne l'auront pas encore recouvré, auront droit à une aide financière de 70 \$ pour la troisième période débutant ce lundi.

Les chèques gouvernementaux permettant de verser cette aide financière seront transmis aux municipalités le mardi 27 janvier 1998.

### FLASH CONSEIL DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

#### Les garanties

Il existe une garantie légale prévue dans la Loi sur la protection du consommateur pour les contrats conclus entre un consommateur et un commerçant. Si on a respecté les conditions d'utilisation normale, on peut exiger que ce bien ait une qualité et une durabilité proportionnelles au prix payé.

#### Prix abusif

Sachez que si vous considérez avoir payé un produit, une génératrice par exemple, trois fois le prix de détail suggéré, un tribunal peut, en vertu de la Loi sur la protection du consommateur, annuler ou réduire vos obligations compte tenu du prix payé et des circonstances dans lesquelles le contrat a été conclu.

#### Vente itinérante

Rappelez-vous que signer c'est s'engager. Assurez-vous qu'un vendeur itinérant possède un permis de l'Office de la protection du consommateur, qu'il a toutes les compétences requises. Ne versez surtout pas d'acomptes, prenez le temps de réfléchir, de comparer la qualité, les prix et le service après vente. Si vous décidez d'acheter le bien ou le service, vous avez dix jours pour annuler ce contrat.

Pour toutes questions relatives à des pratiques commerciales douteuses, communiquez à l'un ou l'autre des numéros suivants :

Office de la protection du consommateur (514) 873-3701 / 1 888 672-2556  
 Association des consommateurs du Québec (514) 376-8517  
 Option consommateurs (514) 598-7288

### RAPPEL DES PRINCIPAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Info-santé  
 Voir CLSC dans le bottin téléphonique  
 (24h/7 jours semaine)  
 Centre Anti-poison 1 800 463-5060  
 (24h/7 jours semaine)  
 Sûreté du Québec 1 800 461-2131  
 (24h/7 jours semaine)  
 Hydro INFO-PANNE 1 800 790-2424  
 (24h/7 jours semaine)

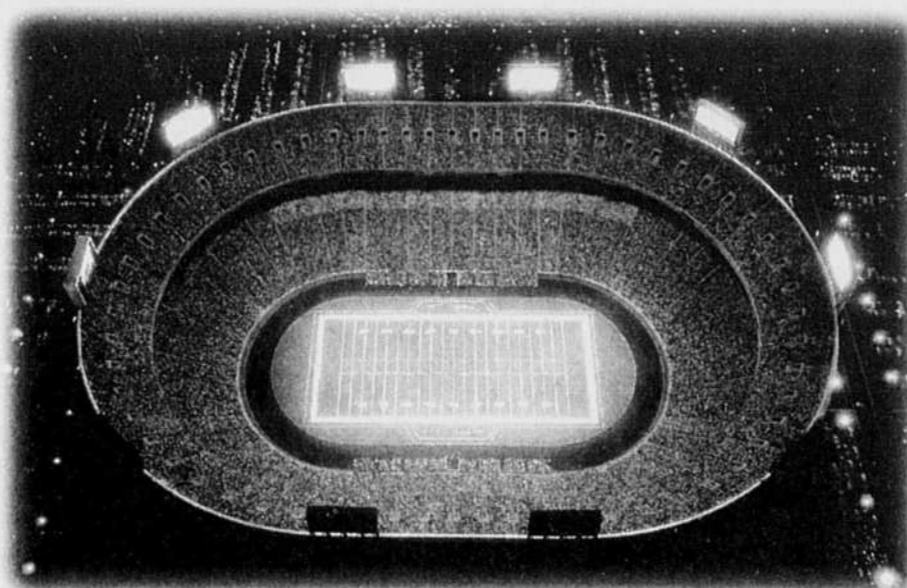
Corporation des maîtres électriciens du Québec  
 (514) 738-2184 / 1 800 361-9061  
 Corporation des maîtres mécaniciens  
 en tuyauterie du Québec 1 888 729-3289  
 (24h/7 jours semaine)  
 Régie du bâtiment  
 Montérégie: (514) 928-7603  
 Montréal: (514) 873-6600  
 Laval: (514) 978-0508

Société d'habitation du Québec 1 800 463-4315  
 samedi le 24 et dimanche le 25 - 8 h 30 à 16 h 30  
 en semaine de 8 h 30 à 16 h 30  
 Bureau d'assurance du Canada  
 (514) 288-6015 / 1 800 361-5131  
 Commission des normes du travail  
 873-7061 / 1 800 265-1414  
 Ministère de la Famille et de l'Enfance  
 (services de garde)  
 (514) 864-3030 / 1 800 267-3923



Québec

Pour réunir tous nos assurés,  
nous aurions besoin de 25 stades  
comme celui-ci.



# 2 000 000

de personnes assurées,  
**ça compte!**

Desjardins offre le plus important régime d'assurance crédit collective au pays. De tous âges et de toutes professions, les membres du réseau Desjardins adhèrent à l'Assurance prêt Desjardins pour se protéger contre les pertes financières consécutives à un décès ou à une invalidité.

**Assurance**  
**PRÊT**  
Desjardins

## La différence Desjardins...

- Une assurance collective
- Une répartition du risque entre un plus grand nombre d'assurés et, par conséquent, le meilleur coût possible
- Les meilleures garanties offertes sur le marché pour ce type d'assurance
- Une prime intégrée à la remise mensuelle
- Une prime décroissante en fonction du solde du prêt
- Un processus d'adhésion simple
- Un contrat très souple
- Un seul contrat et une seule et unique tarification pour tous les types de prêts, partout au pays
- Conservation des droits acquis lors d'un transfert de prêt entre deux caisses ou entre une autre institution financière et une caisse
- Une formation complète et soutenue pour les conseillers du réseau
- 99 % des demandes d'assurance sont acceptées et, de ce pourcentage, 92 % le sont dès la signature de la demande par le membre
- Des conditions d'assurabilité moins strictes

## ...chiffres à l'appui

- 44 ans d'expertise
- 40 000 demandes de prestations traitées chaque année
- 140 millions de dollars versés annuellement en prestations
- 28 milliards de dollars d'actif

un témoignage percutant

«... l'Assurance prêt Desjardins est définitivement le meilleur produit d'assurance crédit au pays.»

Recommandé par : Association pour la protection des automobilistes (APA)



Assurance vie  
Desjardins-Laurentienne

Votre caisse Desjardins offre des services d'assurance de personnes complets, au meilleur coût possible et sous un même toit.



Desjardins pour s'aider soi-même

• POLITIQUE •

REVUE DE PRESSE

# L'opposition exige la destitution de Francine Dubé

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le porte-parole de l'opposition en matière de tourisme, Jean-Claude Gobé, a exigé hier, du ministre David Cliche, qu'il destitue la directrice générale du Centre des congrès de Québec, Francine Dubé, et a demandé au gouvernement de faire toute la lumière sur des pratiques administratives jugées non conformes selon le Vérificateur général. Mme Dubé a été relevée de ses fonctions le 21 octobre dernier à la suite des allégations pesant contre elle.

Le député libéral souhaite que l'on détermine, entre autres, qui a bien pu bénéficier des 800 000 \$ de contrats octroyés sans suivre les règles d'attribution édictées par le Conseil du trésor. «Il faut aller plus loin, a-t-il dit, il faut voir pourquoi il y a 800 000 \$ de contrats sans appels d'offres et pourquoi, dans les 2,9 millions de dollars d'achats de biens et services, on n'a pas suivi les critères normalement établis par le Conseil du trésor.»

«Il faut aller voir qui ont été les bénéficiaires, vérifier s'il y avait urgence, a poursuivi M. Gobé. On ne le sait pas. Ce n'est pas dit. Ce n'est pas démontré dans le rapport du Vérificateur. Il faut aussi savoir qui a profité de cette situation, si ce sont des gens qui ont des liens avec les gouvernements.»

Le critique libéral estime que les citoyens ont le droit de savoir pourquoi une fonctionnaire n'a pas suivi les règles. «Le ministre Cliche, a ajouté M. Gobé, doit restaurer la crédibilité et le lien de confiance qui passe par la connaissance de ce qui s'est passé dans l'octroi de ces contrats.»

Hier, le ministre du Tourisme David Cliche, en voyage de promotion touristique aux États-Unis, n'était pas disponible pour commenter le rapport du Vérificateur général et les suites à donner aux suggestions de son critique libéral Jean-Claude Gobé. A son cabinet, on a expliqué que le ministre autant que le gouvernement allaient se pencher sur ce dossier dans un avenir rapproché et décider de la marche à suivre.

Le Vérificateur général Guy Breton a affirmé que la directrice générale du Centre des congrès de Québec n'a pas nécessairement respecté certaines règles connues dans l'administration publique et «qu'elle s'est octroyé des avantages pour compenser ses conditions de travail qu'elle considérait, à certains égards, comme insatisfaisantes.»

Il a aussi noté que, à titre de responsable de la gestion, «elle aurait dû s'assurer que la réglementation relative aux contrats était respectée». Ces conclusions n'ont pas empêché le procureur de Mme Dubé, M<sup>e</sup> Suzanne Côté, d'entreprendre des démarches, à la demande de sa cliente, pour qu'elle soit réintégrée dans ses fonctions de directrice générale dès le 2 février. Dans un communiqué, M<sup>e</sup> Côté a expliqué que Mme Dubé est «particulièrement satisfaite de ce que le Vérificateur général n'ait retenu aucune des allégations ou accusations de fraude, vol, malversation ou malhonnêteté dont certains médias l'ont accusée en octobre dernier.»

# Voyage fructueux en Amérique latine

■ Des symboles qui deviennent des armes ■ Trudeau vole la vedette à Toronto

Gilles Lesage  
De notre bureau de Québec

Il a été beaucoup question de la mission économique canadienne en Amérique latine dans les médias canadiens cette semaine. On discute encore énormément de la tempête de verglas qui a frappé le Québec et l'Ontario. Et, sans dire un seul mot, Pierre Elliott Trudeau vole encore la vedette à Toronto.

Il est dans notre intérêt de construire en Amérique latine, écrit David Crane, *columnist* pour *The Toronto Star*. «La mission d'Équipe Canada est importante en ce qu'elle permet aux entreprises canadiennes de se faire mieux connaître. Et parce que les exportations créent des emplois, c'est important pour nous tous.» Après avoir évoqué les atouts de cette «région», Crane conclut, lyrique: «Il y a 100 ans, nos ancêtres ont pris possession de ce pays, construisant et exploitant des usines hydroélectriques et des chemins de fer, ouvrant des mines et dispensant des services bancaires et autres. Il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions pas faire la même chose aujourd'hui, aidant l'Amérique latine à édifier ses sociétés du prochain siècle.»

«Libre-échange à l'extérieur, des barrières à la maison», se lamente Terence Corcoran dans *The Globe and Mail*. Tandis que le premier ministre Chrétien charge à fond de train, tel un Marco Polo moderne, pour promouvoir les entreprises canadiennes au Mexique et en Amérique du Sud, il ne fait rien pour abolir les barrières qui gênent les «mercantiles», ici même, dans trois secteurs notamment: l'automobile, les vêtements, les produits laitiers. «Libre-échange pour le Brésil, prix élevés au pays», conclut Corcoran.

C'est Michael Harris qui, dans *The Toronto Sun*, a fait état en long et en large d'une entrevue exclusive — au terrain de golf? — avec son homonyme le premier ministre, justifiant sa présence hâtive avec Équipe Canada et expliquant qu'il s'occupe des «orphelins» québécois, en l'absence de M. Bouchard. Harris dit à Harris que son départ du Canada a permis à ses homologues fédéral et québécois de faire face, eux, à la tempête de verglas...

Mais les critiques envers M. Harris continuent. Ainsi, Andrew Coyne, *columnist* de *Southam News*, prétend que l'Ontario est entré dans le rang, se comportant en province comme les autres. «Les premiers ministres se tournaient les pouces. Et les gens d'affaires qu'ils chaperonnaient étaient ennuyés et maussades.» Il n'est pas d'accord avec Tom Courchene, pour qui l'Ontario est en train de devenir «une région-État nord-américaine». «C'est loin d'être le cas, conclut Coyne. L'Ontario est plutôt en voie de devenir davantage "une province comme les autres", aussi égoïste, aussi introvertie. Et aussi insignifiante sur la scène mondiale.»

## La presse



## du Canada

D'un bout à l'autre du ROC, par ailleurs, on continue de disséquer l'épouvantable tempête de verglas et d'accueillir conseils et recommandations quant à l'avenir.

A St. John's, Terre-Neuve, *The Evening Telegram* se réjouit de l'aide que l'ensemble du Canada, y compris son armée, a pu apporter aux provinces sinistrées, surtout au Québec. «Malheureusement, ajoute l'éditorial, deux des régions les plus durement frappées — Montréal et le sud-ouest du Québec — sont parmi les plus fédéralistes du Québec. Les gens qui y avaient besoin d'aide n'avaient pas besoin de leçon fédéraliste.»

«Mais ce n'est pas le cas sur la rive sud de l'île de Montréal. Là, la population à prédominance francophone a été secourue par l'ensemble du Canada. Lors du prochain référendum, peut-être qu'un reste de bonne volonté peut faire la différence entre une victoire et une défaite pour la cause fédéraliste.»

Dans *The Daily Gleaner*, de Fredericton (Nouveau-Brunswick), Catherine Metcalfe clame aussi sa fierté d'être canadienne, en ces temps d'épreuves, chacun aidant son voisin du mieux qu'il peut. «Je pense que les événements des dernières semaines n'ont rien à voir avec le débat sur l'unité nationale, mais tout à voir avec l'aide à un voisin, qui qu'il soit.»

Sous le titre «Quand les symboles sont des armes», l'éditeur du *Maclean's Magazine* opine. «La nature largement non partisane de l'aide apportée au Québec aura peut-être peu de répercussions sur l'avenir du Québec, qui demeure l'enjeu le plus significatif auquel le pays fait face. Ce qui risque d'avoir un impact majeur, c'est la cause que la Cour suprême entendra à compter de la mi-février. Cette cause [sur la sécession] sera riche en symbolisme, explique Robert Lewis, avec des conséquences que l'on ne peut prévoir.» «La tempête de verglas a suscité plusieurs actes de générosité et de courage, en plus d'un comportement admirable de quelques chefs politiques», écrit Anthony Wilson-Smith, chroniqueur du *Maclean's* à Ottawa, dont M.M. Chrétien, Bouchard et Harris, ce dernier jusqu'à son départ pour le Mexique.

Dans *The Globe and Mail*, L. Ian MacDonald écrit: «M. Bouchard s'est imposé, du moins pour le moment, comme "Premier" de tous les Québécois, guidant sa province dans la plus grave urgence du XX<sup>e</sup> siècle.»

En édito, *The Globe and Mail* affirme qu'une enquête en profondeur s'impose, aussi bien en Ontario qu'au Québec, sur l'alimentation en courant électrique et

sur les mesures de redressement. Les débats sont inévitables et nécessaires, conclut le quotidien torontois. «L'erreur serait de les mener trop rapidement ou sommairement. Les meilleures décisions seront prises à la suite d'un éclairage qui n'est pas tenu pour acquis.»

Pour Mike Jenkins, par contre, le premier ministre fédéral a montré ses vraies couleurs en bouleversant son agenda pour rester en Ontario et au Québec. «Un simple calcul électoral explique les gestes de Chrétien, écrit-il dans *The Edmonton Sun*. Que le ciel nous vienne en aide si l'Alberta est un jour ravagée par un terrible désastre naturel. Le ciel devra nous secourir. Avec seulement 26 sièges au Parlement [comparés à la centaine et plus dans les régions sinistrées], c'est sûr que les libéraux ne viendront pas à notre secours.»

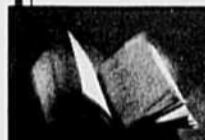
Plus près de nous, *The Gazette* a consacré nombre d'éditoriaux et de chroniques au désastre. Le quotidien montréalais presse notamment M. Bouchard de ne pas répéter les erreurs d'Hydro-Québec et de bien examiner les solutions de rechange, au lieu d'endorosser aveuglément le plan stratégique de la société d'État.

Les chroniqueurs chevronnés Allan Fotheringham et Richard Gwyn tombent encore en pâmoison devant l'ancien premier ministre Trudeau. Le premier dans *The Financial Post* et le second dans *The Toronto Star* s'émerveillent de l'attraction que le vieux lion constitue toujours pour les Canadiens. Il n'avait rien à dire, au lancement de la version anglaise de *Cité libre* à Toronto, mais il en fut quand même le centre d'attraction. Pourquoi? «Il a 78 ans, il est raide et lent», explique Gwyn, mais Trudeau rallume la mémoire collective de ce que nous pensions naguère de nous-mêmes en tant que Canadiens.»

Quant à Bill Johnson et à Don MacPherson, ils se fendent en quatre dans *The Gazette* pour dire que le fleur-délicé, dont on souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire comme drapeau du Québec, n'est pas le leur et ne constitue pas un symbole de ralliement.

## NOUVELLE PARUTION!

L'ABBAYE DE SAINT-BENOÎT-DU-LAC et ses bâtisseurs



Claude BERGERON et Geoffrey SIMMINS avec la collaboration de Dom Jean ROCHON, o.s.b.

Cette monographie est consacrée à l'histoire et au développement de l'architecture de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac à travers l'histoire de ceux qui ont bâti la communauté, puis qui ont élevé les murs destinés à abriter la vie et le chant de cette communauté: Dom Paul Bellot, Dom Claude-Marie Côté, Félix Racicot et Dan S. Hanganu.

*L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac et ses bâtisseurs...* une expérience spirituelle, historique et artistique.

340 pages • 54,95 \$



EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ou aux Presses de l'Université Laval Tél. (418) 656-7381 Téléc. (418) 656-3305

## Commission du développement urbain de Montréal



### AVIS IMPORTANT

Étude publique  
PROJET DE RÉGLEMENT CONCERNANT L'ENSEMBLE BENNY FARM

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION RELATIVE À L'ÉTUDE DU PROJET DE RÉGLEMENT AUTORISANT LE REDEVÈLOPPEMENT DE L'ENSEMBLE BENNY FARM, SITUÉ DANS LE QUARTIER NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, EST REPORTÉE AU LUNDI 9 FÉVRIER ET SE POURSUIVRA, SI NÉCESSAIRE, LE MARDI 10 FÉVRIER 1998.

En raison de la situation d'urgence qui a affecté récemment les Montréalais et notamment les résidents du quartier Notre-Dame-de-Grâce, l'étude publique du projet, prévue au départ le 27 janvier, est reportée afin de permettre aux citoyens et organismes intéressés de participer à l'assemblée de la commission.

Rappelons que le projet de règlement prévoit notamment:

- la construction de bâtiments résidentiels comportant environ 1100 unités de logement, d'une hauteur variant de 2 à 6 étages;

- la démolition des constructions existantes, à l'exception de deux bâtiments de 6 étages récemment construits.

Ce projet déroge à la réglementation municipale d'urbanisme, principalement en ce qui a trait à l'implantation, la configuration, la volumétrie et la hauteur maximale des bâtiments autorisés, ainsi qu'à l'obligation de conserver certains bâtiments existants.

L'assemblée débutera à 19 h et se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est (station de métro Champ-de-Mars).

Les citoyens peuvent consulter la documentation relative au projet aux bureaux Accès Montréal Notre-Dame-de-Grâce (872-6731) ou Ville-Marie (872-6395).

Renseignements sur le dossier et sur les prochaines assemblées:

Service des relations avec les citoyens  
1301, rue Sherbrooke Est  
Édifice Lafontaine  
872-8265

Le greffier,  
M<sup>e</sup> Léon Laberge

IMPORT DESIGN IMPORT DESIGN

**ACTUEL 5**

Solde de janvier

**PORTOFINO**  
Pieds disponibles en hêtre ou en acier satiné  
Complètement déhoussable

TÉL.: (514) 335-0705

doice

**Dona & Uomo**

doice

**Solde Hivernal**

jusqu'à 60% de rabais sur toute notre marchandise automne-hiver.

Procurez-vous des vêtements de qualité à des prix plus qu'abordables!

277, av. Laurier O. Centre de Commerce Mondial 5107, av. du Parc  
270-6154 844-9125 • 281-7999 277-7558

**PORTES OUVERTES AUX HEC**

Le dimanche 25 janvier, de midi à 16 h

Dans le cadre du Dimanche des études de l'Université de Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales ouvre ses portes aux personnes intéressées par des études en gestion.

**LES EXTRAS DU B.A.A. LA TOUCHE HEC!**

Tout spécialement pour les collégiens: de l'information sur le baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) et tous ses extras, dont Virtuose (technologie appliquée à l'enseignement) et le programme d'échanges internationaux *Passeport pour le monde*. Conférence à 14 h.

**MODULES EN GESTION ET CERTIFICATS DROIT AU BUT**

Nouveaux, les modules en gestion sont des blocs de quelques cours seulement — généralement 3 ou 4 — offerts dans le cadre des programmes de certificat. Répondant à des besoins très précis de formation, les modules sont couronnés d'une attestation d'études et peuvent mener à un certificat. Séance d'information à 14 h 30.

**AU PROGRAMME**

- Stand sur les programmes d'études
- Visites guidées

**14 H : CONFÉRENCE SUR LE PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX PASSEPORT POUR LE MONDE**  
À l'amphithéâtre IBM

**14 H 30 : SÉANCE D'INFORMATION SUR LES MODULES ET LES CERTIFICATS**  
À la salle Banque de développement du Canada

- Unique: la salle des marchés Bloomberg, Dow Jones, Reuter. Visitez la seule salle des marchés alimentée en données financières en temps réel dans une université canadienne.

**HEC** École des Hautes Études Commerciales  
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal

STATIONNEMENT GRATUIT  
Université de Montréal

Navette entre l'École des HEC et le pavillon principal de l'Université de Montréal.

## É D I T O R I A L

La nouvelle donne  
bancaire

Jean-Robert Sansfaçon

Les rumeurs de fusion allaient bon train depuis quelques mois, mais aucune n'impliquait les deux acteurs qui sont sortis de l'ombre hier, la Banque Royale et la Banque de Montréal. Si elle devait être autorisée par Ottawa d'ici la prochaine année, ce qui fait peu de doutes, cette fusion des numéros un et trois du palmarès bancaire marquerait un point de non-retour dans l'évolution du système financier canadien.

**L**a fusion de la Banque Royale et de la Banque de Montréal constitue le genre de changement quantitatif dont les conséquences dépassent largement la somme des entités réunies. On peut parler d'un saut de nature qualitative dont on a peine à seulement imaginer les effets à moyen terme sur l'économie du pays. Cette

première fusion entre grandes banques survient après des années d'une restructuration du secteur financier qui a vu la plupart des sociétés de fiducie et des maisons de courtage en valeurs mobilières avalées par les banques. Nous voilà donc entrés dans une autre phase de concentration, celle-là beaucoup plus sérieuse et profonde. Il faut maintenant s'attendre à ce que les autres banques, devenues trop petites à l'échelle continentale et même canadienne, accèdent les rumeurs des mois passés et suivent l'exemple de la Royale et de la Banque de Montréal.

Avec des actifs de 450 milliards de dollars, la nouvelle banque sera près de deux fois plus grosse que la seconde en importance, la CIBC, et dix fois plus que la Banque Nationale. Or, advenant la concrétisation d'un scénario de fusions en cascade entre les banques du Canada anglais, le pays pourrait se retrouver avec trois, ou même deux grandes banques qui se partageraient la clientèle des services bancaires, celles du commerce des valeurs mobilières, des fiducies et peut-être même des assurances, si Ottawa accède un jour à la requête des banques comme l'a fait Québec pour Desjardins.

Une telle concentration de l'épargne et de l'activité financière entre les mains de quelques très grandes institutions placera celles-ci en meilleure position d'affaires sur la scène des grandes manœuvres continentales et mondiales, certes, mais du même coup elle réduira sensiblement la concurrence ici même au pays. Si Ottawa adhère à ce scénario, il lui faudra inévitablement ouvrir les frontières pour faciliter l'établissement chez nous de groupes étrangers susceptibles de combler l'écart. Mais comment, puisque la seule façon de faire qui soit significative risque d'entraîner la fin d'un système financier national, ce qui ne serait pas sans conséquences?

Le Canada a toujours fait preuve d'un comportement protectionniste en matière de lois bancaires, in-

terdisant pendant longtemps aux banques d'autres pays de faire des affaires sur son territoire. Encore aujourd'hui, certaines règles empêchent, dans les faits, le contrôle de la propriété des banques à charte par des groupes étrangers, notamment cette clause qui interdit à quiconque d'acquérir plus de 10 % du capital d'une banque. Aucune prise de contrôle n'étant possible, cela laisse le pouvoir effectif entre les mains d'une direction nommée par les administrateurs. Or, sans l'achat en bloc d'une institution déjà bien établie, difficile de songer à créer de toutes pièces un réseau de succursales capables de recueillir les épargnes et de rejoindre une vaste clientèle. D'où la concentration des activités des nombreuses banques étrangères déjà actives au pays dans des créneaux très spécialisés, assez peu menaçants pour l'hégémonie du groupe des six.

Le mouvement de fusion qui s'annonce incitera-t-il Ottawa à pousser la déréglementation jusqu'à faire sauter cette règle de limitation de la propriété dans le but de rétablir la concurrence? Dans le contexte actuel, on ne peut pas le souhaiter puisqu'un tel assouplissement signifierait la mort probable de notre système bancaire national.

N'allons pas trop vite, laissons le temps nous fournir plus d'indications des tendances que nous préparent la vague de fusions déjà amorcée, quasi inévitable celle-là, et l'entrée en vigueur des accords internationaux en matière de libéralisation des services financiers.

Un tel assouplissement de la règle du 10 % entraînerait probablement la disparition de la plupart des institutions régionales, telles les banques Nationale et Laurentienne, happées qu'elles seraient par n'importe quel groupe canadien ou étranger de taille moyenne. Ce n'est pas simple affaire de protectionnisme, il y va du contrôle du système sanguin de l'économie des nations.

Avant de donner son aval à cette première fusion de deux grandes banques, Ottawa doit analyser les répercussions plus larges de son geste. Tout en favorisant l'avènement d'un ou de quelques géants financiers capables de suivre l'évolution des marchés mondiaux, il ouvrirait la porte à une ère de concurrence réduite au pays. Comment faciliter l'un sans diminuer l'autre? Avant de bénir l'union des banques, Ottawa doit fournir des réponses satisfaisantes à cette question.

**La fusion des banques ne doit pas se faire au détriment de la concurrence.**

## Obstruction à la paix

Guy Taillefer

**I**mpossible de discuter avec Benjamin Nétanyahou, que le président Bill Clinton s'est résigné mardi dernier à rencontrer à Washington, quarante-huit heures avant l'éclatement de ce qui est maintenant convenu d'appeler le «Waterbraguette». La paix au Proche-Orient pourra continuer d'aller nulle part avec le premier ministre israélien, d'autant plus qu'il est rasséréiné depuis quelques semaines dans son étroite politique «sécuritaire» par des sondages qui lui font subir une soudaine poussée de popularité. Une popularité artificielle qui tient à l'obstination avec laquelle il envoie au diable la Maison-Blanche.

L'image de résistant est pour le moment utile à M. Nétanyahou. Mais c'est une politique à courte vue, dangereuse pour l'instable stabilité politique du Proche-Orient. Poussé à droite par une coalition gouvernementale dont la majorité ne tient qu'à un fil, M. Nétanyahou asservit les tout petits espoirs de paix à des impératifs partisans de survie politique qui ne garantissent pas la sécurité à long terme d'Israël. Qui au contraire la fragilisent.

Non content de s'emurer dans le refus d'effectuer le retrait militaire «crédible et significatif» que lui réclame Washington en Cisjordanie pour insuffler un peu de vie à l'agonisant processus de paix, le voici qui décreète qu'un éventuel redéploiement, qui s'annonce bien en deçà de ce qu'espéraient les Américains, sera en tout état de cause le dernier. Au mépris des accords

de paix d'Oslo. Le voici ensuite qui, enfonçant le clou, annonce à son retour de Washington que le gouvernement israélien accordera des crédits additionnels pour la construction d'un nouveau quartier juif à Jérusalem-Est — cause numéro un de l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de paix depuis mars dernier. Le voici enfin qui lève le nez sur la petite ouverture que vient de lui faire Yasser Arafat en épurant officiellement la Charte palestinienne de tout appel à la destruction de l'État hébreu. Concession palestinienne bien symbolique, il est vrai: cette Charte modifiée n'empêchera pas le Hamas de commettre des attentats suicide dans les marchés juifs. Tout au plus ces modifications en suppriment-elles les justifications «constitutionnelles». L'Autorité palestinienne s'attaque au terrorisme du bout des doigts, M. Nétanyahou a raison de dénoncer son hypocrisie. Mais il reste que de ces modifications Jérusalem avait pourtant fait une condition préalable à la reprise du dialogue.

Benjamin Nétanyahou a beau jeu de résister aux Américains puisque la Maison-Blanche est menottée. Deux fois plutôt qu'une. À exercer de plus fortes pressions sur Israël, le président Clinton mettrait en péril, en cette année d'élections législatives, les appuis dont dispose le Parti démocrate au sein de la communauté juive américaine. Le scandale légal-sexuel qui vient d'éclater à Washington n'arrangera pas les choses: l'affaiblissement de l'autorité présidentielle permettra au premier ministre israélien de poursuivre plus aisément sa stratégie d'obstruction aux accords d'Oslo.

## L E T T R E S

La politique  
d'immigration

Félicitations à Mme Bissonnette pour son éditorial du 14 janvier dernier. Il me semble que le Rapport Trempe qu'elle présente et commente (de même que son éditorial) donne le signal d'une discussion ouverte et franche sur le sujet de l'immigration sans qu'on soit taxé de xénophobie, de racisme ou de nouvelle droite.

J'apprécie en particulier la distinction claire faite entre les immigrants

et les réfugiés, avec le devoir d'accueillir les uns et le droit de choisir les autres.

En ce sens, j'apprécie l'objectif explicite d'intégration plutôt que le nombre magique de 200 000, le critère de capacité d'insertion harmonieuse des individus plutôt que celui de multiculturalisme, la simplification du processus d'entrée, la révision du critère d'unification familiale. J'applaudis enfin au rôle accru envisagé pour les provinces, plus proches des problèmes quotidiens.

Point particulier: quand verrons-

nous disparaître le double et le triple emploi entre les COFI, les commissions scolaires et les ONG qui s'arrachent la clientèle et les sous, avec des objectifs contradictoires et des compétences inégales? Les COFI ont eux-mêmes une longue expertise et constituent des modèles d'insertion des immigrants, que plusieurs pays viennent analyser.

Faut-il un rapport d'un comité fédéral signalant l'inquiétude de l'Ontario pour faire bouger les choses?

Guy Durand  
Montréal, 20 janvier 1998



## Harris, substitut de Bouchard: burlesque!

**L**es absents ont toujours tort, selon le dicton. Le premier ministre de l'Ontario a probablement voulu donner une saveur nouvelle à ce brin de sagesse populaire, prétendant qu'il donne l'accablant aux gens d'affaires du Québec, volant au secours de ceux qui se sentent comme des orphelins politiques de leur premier ministre. Quand même!

Mike Harris a fait ces confidences — sur le ton de la blague, espérons-le — à la chaîne de journaux populistes Sun, à Santiago, où l'équipe Canada vient de compléter sa mission commerciale au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili. Selon lui, la délégation québécoise déplore amèrement l'absence de Lucien Bouchard et il tente d'agir comme son substitut en Amérique latine. M. Harris est même disposé à donner un coup de pouce à son homologue québécois pour redorer le blason de Montréal qui était, du temps de sa folle jeunesse, si excitante...

Humour ou boutade, c'est une façon comme une autre, et plutôt grossière, pour le premier ministre ontarien de se justifier: il a abandonné des dizaines de milliers de sinistrés en plein désarroi, à la suite de l'horrible verglas qui a dévasté une bonne partie du Québec et de l'Ontario. Prétendant que toutes les mesures utiles avaient été prises et qu'il n'était tout de même pas un monteur de lignes, M. Harris a joint Team Canada dès la deuxième étape, celle de Brasilia. Il est vrai que le désastre, heureusement pour les Ontariens, était moins grave que chez nous, mais le départ en douce de M. Harris a quand même été critiqué. Dans la balance des inconvénients, ont opiné plusieurs, son premier devoir était de compatir, de rassurer et d'aider les siens.

Plus expérimenté et sensible à cette réalité politique, Jean Chrétien n'a lui-même joint Team Canada qu'à la fin de la troisième étape, celle de Sao Paulo. Durant une dizaine de jours, il a

joué le rôle qui était le sien au Canada, aussi bien au Québec qu'en Ontario, s'assurant que le gouvernement canadien s'acquittait de ses obligations envers les sinistrés et en recevait la visibilité requise. Cependant, en habile politique, le premier ministre s'est assuré que non seulement sa femme,

Aline, accompagnait la mission en Amérique latine, mais que le gouverneur général le représentait, à titre de chef de l'Etat. La présence de Roméo LeBlanc donnait à la mission le lustre et le relief requis après des autres chefs d'Etat et de gouverneur.

Pas de veine pour M. Bouchard. C'est chez lui que la glace fait ses plus terribles ravages et l'oblige à rester aux commandes des opérations. Pour lui, pas question de se joindre à ses homologues fédéral et provinciaux tant que l'urgence ferait rage et qu'il resterait un sinistré. Evidemment, il n'a pu quitter Montréal que pour compatir avec les déboires incessants des Monterégiens. On ne lui aurait jamais pardonné (comme à l'ex-maire Jean Doré) de quitter son navire élopé pour aller se pavaner au soleil de l'Amérique latine, fût-ce pour donner un coup de pouce aux entreprises québécoises.

Mais voilà où le bât blesse. Ces missions économiques sont dirigées par les premiers ministres qui, selon la règle, ne peuvent se faire remplacer. C'est ainsi que Jacques Parizeau, qui fuyait comme la peste tout contact non obligé avec les «fédéraux», n'avait pu se faire remplacer par son vice-premier ministre, lors de la première mission en 1995. Bernard Landry était pourtant tout indiqué: non seulement il connaît bien la langue espagnole et la parle, mais la «région», où il a d'ailleurs enseigné, a peu de secrets pour lui. Il y a dirigé une mission économique l'an passé.

La semaine dernière, en raison des circonstances exceptionnelles, Team Canada était disposée à faire une exception pour le Québec. Mais M. Landry, bras droit de M. Bouchard et président du comité interministériel d'ur-

gence, ne pouvait non plus s'absenter pour une si longue période. Tant et si bien que le gouvernement a dû se rabattre, en catastrophe, sur le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce. Ancien haut fonctionnaire, ex-président de l'Assemblée nationale et ex-ministre délégué au Revenu, Roger Bertrand est un charmant et dévoué député. Mais, à titre de ministre junior, il ne fait pas le poids à côté de MM. Chrétien, Harris et Klein.

Domage. Le Québec perd sur les deux tableaux. Alors que le blason du Québec est gravement terni et aurait besoin d'une bonne dose de vitamines économiques — d'abord aux plans symboliques et politiques —, ses deux porte-parole les plus autorisés manquent cruellement à l'appel de l'Amérique latine. A bon droit, M. Bouchard juge que ces missions commerciales donnent confiance au plus haut niveau, ce dont les gens d'affaires profitent amplement. Ces derniers ne sont pas démunis. Bombardier, SNC-Lavalin, Bell, le Fonds de la FTQ, la SGF et la CDPQ, aussi bien... qu'Hydro-Québec, sont capables de se débrouiller sans parrains. Mais ces derniers peuvent donner le coup de pouce nécessaire pour accélérer un dossier, apporter des précisions, rassurer les récalcitrants.

En ce sens, la présence chaleureuse de M. Bouchard, avec son «style présidentiel» (accuse Daniel Johnson), aurait été tout indiquée. Qu'il n'ait pu disposer d'un autre poids lourd pour agir comme suppléant en dit long sur la faiblesse relative du gouvernement. Ce qui n'a pas empêché, heureusement, nombre d'entreprises et de sociétés de signer des ententes, quoique en nombre moins important que prévu.

Succès mitigé, donc. Le plus désolant, toutefois, c'est que M. Harris profite de l'absence obligée de son voisin pour passer du sucre sur le dos du Québec «distinct». Non seulement le procédé est-il burlesque, mais il démontre à quel point M. Bouchard doit participer à ces missions, si fastidieuses soient-elles. Mieux encore, il doit diriger des Missions Québec. Comme en Chine et au Vietnam en novembre dernier, aux États-Unis cette année.

## À P R O P O S

## ... de l'échéance de l'an 2000

Je suis de plus en plus inquiet de la menace que le problème de «l'an 2000» pose pour les systèmes informatiques du gouvernement dont nous sommes fortement dépendants. En raison de l'habitude répandue par le passé de représenter l'année par un code à deux chiffres, les systèmes qui ne seront pas modifiés à temps pourraient mal fonctionner ou tomber en panne au début de l'an 2000.

Le chapitre 12 de 1997 porte sur les risques que le gouvernement court en raison de la menace posée par l'an 2000. Nous avons conclu que, au moment de la vérification, les progrès étaient généralement lents, ce qui veut dire que de nombreux systèmes informatiques importants

pourraient ne pas être adaptés à temps. Je crains fort que les programmes et les services publics soient à risque.

L'an 2000 approche à grands pas. Nous devons accorder une priorité élevée aux projets de l'an 2000 et accélérer le rythme. C'est un travail laborieux et d'autres priorités devront peut-être être mises de côté. Pour y parvenir, il faut l'engagement et l'appui soutenus de la haute direction. Les ministres et les députés peuvent aider en soutenant les efforts, en appuyant la haute direction lorsqu'elle aura à surmonter des obstacles.

Rapport du vérificateur général du Canada, décembre 1997.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

L'Algérie sous le règne de la terreur

## Pour la vérité, contre l'horreur

Chaque jour qui passe démontre l'importance de voir établis les faits par un organe international indépendant mandaté par les Nations unies

PATRICK BEAUDOIN

Président de la Fédération internationale des Ligues de droits de l'homme (FIDH)

ANTOINE BERNARD  
Directeur exécutif de la FIDH

LUCIE LEMONDE

Présidente de la Ligue des droits et libertés et vice-présidente de la FIDH



Des Algériens pleurent leurs proches assassinés par un «groupe terroriste» à Broukhrisse, dans la province de Bouira. Ce massacre, perpétré le 11 janvier dernier, a fait une dizaine de victimes dans ce petit village au sud-est d'Alger.

L'horreur et la barbarie que doit affronter quotidiennement le peuple algérien occupent désormais la une des médias. Bien sûr, la comptabilité macabre des victimes des tueries et des massacres continue de recevoir un traitement privilégié, et c'est bien le moins au vu du déferlement de haine et de sauvagerie qui marque ce mois du Ramadan. S'y ajoutent désormais quelques témoignages, en particulier ceux d'Algériens eux-mêmes, qui peuvent enfin expliquer leur situation, les drames qu'ils traversent, dire leur amour de leur pays, expliquer surtout leur soif de survie ou comment, dans la mort, la vie continue et finira bien par l'emporter.

Et puis surtout, des questions ont commencé d'être posées, essentielles, on devrait même dire vitales, pour le présent et pour l'avenir de ce peuple martyrisé. Qui sont ces terroristes sanguinaires? Qui sont les victimes? Pourquoi ces massacres? Pourquoi l'Etat ne parvient-il pas à assurer la sécurité de la population, voire, au contraire, et selon une opinion de plus en plus répandue, contribue à entretenir l'insécurité? Pourquoi ce si long silence de la communauté internationale? Et que peut-elle faire?

Voilà longtemps que les ONG internationales de défense des droits de l'homme ont soulevé ces questions. On ne soulignera jamais assez l'importance de leur voir désormais posées, avec toute la fierté et la pudeur de ceux dont l'histoire est marquée par la souffrance, par la population algérienne elle-même.

Ces questions appellent impérativement de la communauté internationale des réponses appropriées. Au moment des massacres de septembre 1997, la FIDH avait demandé qu'une commission internationale d'enquête mandatée par les Nations unies puisse faire la lumière sur les faits et établir les responsabilités. Le message a depuis lors fait son chemin, même s'il a rencontré, de la part des autorités algériennes, l'opposition la plus farouche au nom du vieux principe de «non-ingérence»; et de la part des instances intergouvernementales compétentes — dont on ne répètera jamais assez combien leur

action ne dépend que de la volonté des États qui les composent —, une filiosité particulièrement déplacée.

Pourtant, nous dira-t-on, toutes sortes de missions, ou plutôt, pour employer la pudique terminologie diplomatique, de «visites», ne sont-elles pas prévues en Algérie ces jours-ci?

S'il faut s'en féliciter pour avoir, depuis longtemps, appelé à la mobilisation diplomatique internationale, il faut aussi mettre en garde contre ce qui, en réalité, pourrait ne constituer que de la poudre aux yeux des opinions publiques et, *in fine*, traduire un mépris certain pour le peuple algérien lui-même. L'épisode récent de la «troïka» européenne est à cet égard révélateur des insuffisances et des dangers d'une telle approche.

Le risque est grand de voir les initiatives politiques et diplomatiques mises en œuvre se limiter à la répétition de préoccupations déjà exprimées, simplement réaffirmées une fois sur place. Le risque est encore plus grand de voir ces émissaires, cantonnés à des entretiens avec les seuls représentants du pouvoir, au cours de visites savamment guidées et contrôlées, en venir à cautionner les autorités algériennes et leur politique dont la nocivité est patente.

Or chaque jour qui passe démontre, en présence d'une information aussi opaque que criblée de contradictions, l'importance de voir établis les faits, de façon objective et irréfutabile, par un organe international indépendant mandaté par les Nations unies. C'est ce que

nous avons appelé «commission internationale d'enquête», au sujet de laquelle se posent quelques questions essentielles qui méritent une réponse.

## Ingérence?

La constitution d'une telle commission serait-elle une «ingérence» dans les affaires intérieures de l'Algérie? Non, mille fois non, en dépit de l'obstination des autorités algériennes à invoquer l'alibi de la non-ingérence. En effet l'Algérie, en adhérant à différents traités internationaux, à commencer par la Charte des Nations unies, s'est elle-même soumise de son plein gré à l'obligation de respecter et de faire respecter les normes universelles de protection des droits de la personne et d'accepter le contrôle international de leur mise en œuvre. L'une des obligations pesant sur le pouvoir algérien est d'assurer la paix et la sécurité des citoyens de ce pays. Force est de constater que tel n'est pas le cas. En instituant une commission internationale d'enquête, les Nations unies ne feraient qu'évaluer le respect, en Algérie, d'obligations internationales librement souscrites au nom du peuple algérien. Les autorités de ce pays ont même l'obligation, en vertu de la Charte des Nations unies, de «coopérer» avec l'Organisation à cette fin.

Il s'agit en l'espèce non pas d'ingérence mais d'action internationale reposant sur un consentement préalable, répondant à d'évidentes exigences morales et encore réclamée par de nombreux Algériens eux-mêmes.

Contrairement à ce qu'affirme le pouvoir algérien, la revendication d'une commission internationale d'enquête n'est nullement source de confusion en ce qui a trait à la détermination des auteurs des massacres. Devant se prononcer en toute indépendance et objectivité, elle devra en effet dire notamment si les massacres sont ou non imputables aux seuls groupes islamistes. Seul le refus des autorités d'accepter cette vérification du bien-fondé ou du mal-fondé de la thèse officielle est en réalité de nature à entretenir la confusion reprochée.

## Organes cométés

Quel serait l'organe des Nations unies compétent pour désigner une telle commission d'enquête? Il est essentiel ici de rappeler que c'est la Commission des droits de l'homme des Nations unies, composée de représentants de 53 États et siégeant à Genève, qui détient la compétence principale au sein de l'ONU pour agir dans ce domaine. Cette commission a instauré de nombreux mécanismes permettant de recourir à des experts indépendants, chargés d'évaluer la situation dans différents pays ou encore les réponses des États aux violations de certaines catégories de droits.

Il existe aussi des comités, tels que le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture, créés par des conventions internationales auxquelles a adhéré l'Algérie, pour vérifier le respect, par les États parties, des obligations souscrites par ceux-ci, et

qui présentent l'avantage d'être composés d'experts indépendants.

A la compétence de la commission et des comités, s'ajoute celle, plus récente, d'un organe désigné par l'Assemblée générale de l'ONU, soit par tous les États membres: le haut-commissaire aux droits de l'homme, qui a notamment pour mandat exprès «d'empêcher que les violations des droits de l'homme ne persistent, où que ce soit dans le monde». Il s'agit là d'un réel pouvoir d'initiative.

S'il convient enfin de faire référence au Conseil de sécurité, dont certains pourront arguer de la compétence dès lors que la situation algérienne est susceptible de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationale, c'est pour exprimer des doutes quant à l'opportunité d'une décision de sa part — d'ailleurs très improbable — en l'espèce, tant sont contestables les conditions de son fonctionnement et de sa composition.

## Commission d'enquête

Que peut-on entendre par «commission internationale d'enquête»? Cette expression générique recouvre différents mécanismes d'établissement des faits. Il pourrait s'agir d'une commission spécialement créée par le haut-commissaire aux droits de l'homme au titre de son mandat général; ou encore d'un rapporteur spécial sur l'Algérie, institué par la Commission des droits de l'homme — laquelle, à défaut d'avoir tenu une session extraordinaire sur l'Algérie, comme l'avait demandé d'autres la FIDH en octobre 1997, aura à se prononcer sur cette proposition lors de sa session annuelle qui commence dans deux mois —; ou encore du recours à des organes déjà créés par la Commission des droits de l'homme tels que les rapporteurs spéciaux sur les exécutions sommaires ou sur la torture, dont la «visite» en Algérie est sans cesse retardée; ou enfin de l'envoi sur place de quelques-uns de ses membres par le Comité des droits de l'homme, qui doit examiner en juillet 1998 le rapport que le gouvernement algérien devait présenter depuis 1995 sur la situation dans le pays.

En tout état de cause, il est bien évident que la «commission d'enquête», si elle voit le jour, devra avoir un mandat parfaitement clair — établir les faits, déterminer les responsabilités, proposer des solutions —; bénéficier d'une composition irréprochable — des personnalités compétentes à l'indépendance absolue —; voir réunies les conditions *sine qua non* de son action — notamment une liberté totale de circulation, d'entretien confidentiel avec toutes les personnes qu'elle voudrait rencontrer, la protection de celles-ci —; et en avoir les moyens humains et financiers.

L'opinion publique doit ainsi savoir que les possibilités existent, dans le cadre du droit international en vigueur et des organes de l'ONU, pour qu'une commission d'enquête soit créée.

La campagne et le verglas

## Tenir le coup

La pire panne qui puisse encore survenir en serait une de solidarité

LAURENT PELLERIN

Président général de l'UPA

Deux semaines déjà que la Montérégie est plongée dans le black-out. Au cœur du triangle noir, c'est encore beaucoup l'enfer, un enfer... glacé et éreintant. Si quelques rares endroits ont maintenant reçu le courant, bien des campagnes en restent cruellement privées et le seront trop longtemps encore. Sur les fermes, au fond des rangs, la situation est à l'urgence depuis les premiers jours. Pas une génératrice ne «survit» à pareil marathon: courroies, prises, moteurs surchauffés, tout flanche très vite. Imaginez le désarroi, l'inquiétude, la fatigue, le stress peu commun de ces hommes et de ces femmes, des agriculteurs qui sentent le destin leur glisser entre les doigts. La situation a quelque chose d'inhumain, de tragique aussi, comme nous le révèlent parfois les images d'un troupeau décimé.

Heureusement, dans l'adversité, les Québécoises et les Québécois ont le sens de la solidarité. A situation extrême, solidarité extrême. Ils l'ont vite montré dans la crise. Il n'y a rien de tel pour vous réchauffer le cœur que de sentir, même de très loin, que d'autres se démenent pour vous! Ils se sont manifestés de partout, dès les premiers moments, les agriculteurs et les agricultrices prêts à prêter leurs génératrices, faisant fi, pour beaucoup d'entre eux, des risques auxquels ils s'exposaient eux-mêmes en se privant de la sorte. Sur quelque 500 génératrices fournies jusqu'à maintenant, plus des deux tiers ont été prêtées par des agriculteurs d'ici au Québec et d'ailleurs loin que l'Ouest canadien et les Maritimes. La solidarité nous rapproche, abolit les distances et fait de nous une grande famille, une famille tricotée serrée.

Le verglas n'avait pas aussitôt fait ses premiers ravages dans les campagnes que les producteurs et les productrices s'organisaient, s'aidant mutuellement, déployant sur le terrain leur sens légendaire de la corvée. Leur organisation, l'UPA, a aussitôt pris le relais: syndicats de base, fédérations régionales, puis confédération. Tout le monde a poussé à la roue, faisant de l'organisation une grande génératrice, humaine et increvable celle-là, qui a fourni sans compter des kilowatts et des kilowatts d'efforts pour éviter le pire. L'UPA s'est révélée une grande «centrale» de solidarité, avec du courage d'hommes et de femmes pour faire tourner les turbines. Un grand moment du syndicalisme agricole, dira l'histoire, qui trouve racine dans le terroir fertile de l'action collective, fleuron de la tradition agricole.

Une histoire qui s'écrit encore sur le terrain, à la sueur du front. A Saint-Valentin, à Saint-Paul-d'Abbotsford, à Iberville, à Saint-Hyacinthe, à Drummondville, l'UPA a mis et est encore à mettre sur pied des centres de réparation de génératrices. C'est la course effrénée contre la montre. Des bénévoles donnent leur temps sans compter, parmi eux des électriciens venus d'ailleurs loin que de Québec et du Lac-Saint-Jean pour prêter main-forte. L'enjeu est de taille: 9000 fermes encore sont privées de courant au moment d'écrire ces lignes. Une génératrice qui flanche, et voilà que commence un décompte qui peut être fatal pour un élevage de volailles ou un élevage de porcs. Les nerfs sont mis à rude épreuve, chronomètre en main. Deux semaines déjà que ça dure, une autre encore va s'ajouter, sinon davantage dans certains cas... Il faudrait plus d'une centaine de génératrices encore. Il faut presque être surhumain.

On comprend, dans ces conditions, que la pire panne qui puisse encore survenir en serait une de solidarité. Heureusement, un tel scénario est imprévisible même en 100 ans! La chaleur humaine met du baume sur toutes ces pannes de réseau. Ils sont venus dès partout, les élan de solidarité envers l'agriculture: de gens avec le cœur sur la main ou d'entreprises qui ont détourné généreusement leurs profits. De ceux qui bravent le froid et la fatigue pour refaire en 15 jours ce qui, normalement, en exige plus de 100! De partout, de tous... Voilà qui doit nous inciter, agriculteurs, à garder le moral et à passer à travers, surtout que s'engage une troisième et pénible semaine sans courant, qui sera d'autant plus difficile sans doute que la situation sera revenue à la normale en maints endroits, sauf au fond des rangs, qui ont l'inconvénient d'être en périphérie du réseau. Il faut tenir le coup.

200 \$ d'amende pour un billet de métro non payé

## La STCUM a sa clientèle à l'œil!

L'amende disproportionnée exigée par la société de transport constitue une véritable escroquerie

ANDRÉ CYR

Futur ex-usager de la STCUM

Ça se passe peu avant Noël. Ma copine et moi allons voir un film en ville et prenons le métro pour nous y rendre. La station Laurier comporte deux entrées et, à moins d'avoir un billet en poche, il faut marcher, à partir de la rue Laurier, une distance de deux rues à -20 °C pour se rendre à l'entrée Saint-Joseph, où on accepte la monnaie (selon moi). La STCUM a cru bon de couper les postes de surveillance à l'entrée de la rue Laurier et y a fait installer des portes vitrées (pour économiser des salaires?). Nous sommes deux et n'avons qu'un seul billet. Pour nous éviter la promenade, je propose le crime ultime, mais simple: je paie mon entrée, je passe entre les portes vitrées qui s'ouvrent, ce qui permet à ma copine de me suivre de près et de passer sans avoir à courir pour un billet...

Une désobéissance si simple et pas très grave: on avait la monnaie, mais pas le billet, et on s'est évité une marche frigorifique. C'est tout. Mais voici que deux civils accostent ma copine, en nous dévoilant leur carte de police de la STCUM: «Madame, vous êtes en état d'infraction,

montrez vos cartes, svp.» Bon, correct, c'est gênant, on s'est fait avoir, combien faut-il payer? Et pas tout de suite, j'espère... La policière tend la contravention à ma compagne en lui disant: «On aura l'air de manquer de cœur en cette veille de Noël, mais vous allez devoir payer 150 \$, plus 50 \$ de frais de dossier. Si vous voulez contester, vous devez vous présenter en cour et vous pourriez avoir à payer jusqu'à 1000 \$ si vous perdez!» Autrefois, on payait tout de suite ou triplez votre dû! Intimidation brusque, mais efficace! OK, on rend les armes, payons aussitôt que possible, avant que la police de la STCUM ne nous impose des intérêts!

Ce qui me choque le plus dans cette histoire n'est pas qu'on se soit fait piéger, mais que la STCUM semble avoir prémédité le coup. Depuis des mois que les portes vitrées étaient laissées sans surveillance, l'entreprise pouvait prévoir qu'un bon nombre d'usagers, digérant mal les augmentations de tarif, compte tenu des diverses diminutions de service (moins d'heures de service sur la ligne bleue, moins de wagons en week-end, moins de place dans les nouveaux bus, faute toujours plus compacte dans les wagons, temps d'attente plus long, des stations sans guichetier en plein après-midi, des escaliers mobiles paralysés), tenteraient de glisser juste une fois entre les

portes, pour le plaisir de déjouer le système de moins en moins sympathique pour sa clientèle...

Puis, comme par hasard, en ce début des Fêtes, la STCUM décidait de placer discrètement des agents en civil près de l'entrée magique... Ce soir, donc, alors que la «société» nous remettait son billet doux, on pouvait voir un autre couple d'usagers criminels se faire cueillir à la sortie des portes vitrées. Deux minutes plus tard, un troisième couple illégal était intercepté par l'agent qui n'arrivait plus à fournir! Imaginez, en cinq minutes, la STCUM venait d'empocher 600 \$! Sans compter tous ceux qui sont passés avant et après nous! Eh, quel moyen efficace de rentabiliser ses renouvellements! Mes félicitations à la STCUM! J'ai enfin compris ce que veut dire «avoir l'œil sur sa clientèle!» (A propos des agents cueilleurs: quel est leur quota d'interceptions par jour? Combien coûtent-ils à la STCUM?)

Je porte plainte à la STCUM pour pénalité excessive et abus des lois. Si la STCUM s'était contentée de faire respecter ses règlements, si elle avait voulu faire de nous des exemples pour la clientèle, il lui aurait suffi de nous servir un avertissement ou de nous faire payer une pénalité proportionnée à la gravité de l'infraction. La façon démocratique d'agir, quoi. Par contre, comparée aux contraventions de stationnement de la

Ville ou d'excès de vitesse, les 200 \$ exigés par la STCUM constituent une véritable escroquerie, sous couvert de justice rendue. On se dira qu'il y a des dentistes, des mécaniciens, des avocats bien moins avides de profit que la STCUM...

Je la soupçonne d'avoir encouragé sa clientèle à jouer au mauvais payeur («l'occasion fait le larron»), la nouvelle devise de ses dirigeants) en misant sur le détour obligé jusqu'à l'entrée Saint-Joseph, en laissant des portes vitrées longtemps sans surveillance et en profitant de l'achalandage de la période des Fêtes pour y installer ses «agents cueilleurs».

Aussi, quelle est la logique de la STCUM de faire payer une telle pénalité à des usagers qui devront utiliser régulièrement son service? Ces derniers utilisent celui-ci non pas pour sa qualité, mais bien parce qu'il est économique et que beaucoup n'ont pas les moyens de se payer une voiture. Ils ont encore moins les ressources de lui donner 200 \$ pour une première et si petite offense!

Je comprends mieux pourquoi de plus en plus d'usagers délaissent le transport en commun de la STCUM, de plus en plus gourmande de profits (et de campagnes d'image) et de moins en moins soucieuse de la qualité du service qu'elle vend et nous impose...

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Béland (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Mungier, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (comités). Le document: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice); Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Évelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Carole Dallaire (responsable des ressources humaines), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkil (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## MAHEU

SUITE DE LA PAGE 1

*Hamlet-machine... Je suis passé à la parole et même au théâtre axé avec Le Café des aveugles. Cette récente trilogie est assise autour d'une autre recherche formelle, cette fois sur le regard.*

Un parcours du corps, à la parole, aux images. *La Forêt* explorait audacieusement et à vrai dire magistralement le recours aux noirs pour faire réapparaître sur scène des «visions», des images chargées de sens et de références souvent mythiques aux rejets psychanalytiques. L'idée a été explorée à nouveau dans *Les Amies mortes*. Avec *L'Hiver/Winterland*, Maheu souhaite pour ainsi dire passer de l'ombre à la lumière. Il tente maintenant de superposer les couches de l'espace scénique en utilisant surtout des rideaux de tulle et quelques diapos, comme dans les années soixante. «Je voulais arriver à créer une sorte d'image de synthèse, additionner les images, mais sans technologie lourde, avec les moyens du théâtre, qui sont assez archaïques.»

Lui-même avoue ne pas avoir vraiment réussi ce qu'il voulait avec la version torontoise, qui avait enchanté plusieurs critiques et en avait lassé d'autres un peu plus... froids. «On avait des problèmes techniques...» Mais là, il se dit «très content du résultat» produit par son multimédia... à bras, qu'il décrit lui-même en rigolant un bon coup comme de «l'holographique macrobiotique, non technologique et organique, bref du théâtre». «Ce spectacle m'a donné beaucoup, beaucoup de trouble. La première version a été horrible, j'avais un sentiment d'échec. Mais j'ai finalement l'impression d'avoir réalisé mon spectacle le plus satisfaisant sur le plan formel, et comme je suis formaliste, cela m'excite beaucoup...»

Le fond mis en rapport à cette forme a également été modifié. *La Forêt*, produite après une année sabbatique passée à la campagne, traitait évidemment d'un rapport fantasmagorique à la nature. *Les Amies mortes*, créée après l'installation de Carbone 14 à l'Usine C, dans le quartier centre-sud de Montréal, rentrait en ville, sans masquer ses excès (solitude, drogue, violence, etc.). *L'Hiver* fait le pont entre ces deux topographies de l'imaginaire et de la réalité. «*Labouissement logique*, c'était maintenant de traiter du pays, de notre pays qui est l'hiver, comme le veut le cliché, dit Gilles Maheu. Je voulais proposer une table visuelle sur le pays, le pays géographique, le pays climatique, le pays poétique, le pays politique bien sûr, puisque notre schizophrénie est incontournable.»

Il voulait aussi jouer avec les archétypes de ce pays, comme il a déjà exposé ceux des bois et du chez-soi. «*Les loteries, les bingos, les Amérindiens, les Inuits, l'éducation religieuse, le OUI, le NON, le pays métrisé d'aujourd'hui: j'ai placé des références qui me venaient, comme ça. Je suis très intuitif, et tout ça s'organise après coup. Mais finalement, pour moi, c'est un spectacle de danse, très musical, très mixé, même s'il y a du texte.*»

Du Nelligan, surtout. Un poète du début du siècle pour celui qui crée plus que jamais de la poésie qui se voit et se ressent. Mais pourquoi lui plutôt qu'un autre, Miron par exemple? Parce qu'Émile Nelligan est lui-même un archétype national: «*Ma vitre est un jardin de givre...*». «*Qu'est devenu mon cœur, navire désert? / Hélas! Il a sombré dans l'abîme du rêve*», tous les cégepiens peuvent le citer. Maheu l'a aussi choisi pour son écriture lyrique et symbolique. «*Je fais de l'avant-garde, de la recherche actuelle, j'aime inventer et à vrai dire recréer, et donc j'aime les classiques. J'aime bien parler d'aujourd'hui, mais en dialoguant avec les morts. Pour moi, le théâtre, c'est aussi ça: un dialogue avec les morts, les revenants, les survivants, les spectres dont parlait Arthaud. Nelligan, c'est le poète de mon adolescence. Il fait partie de ma façon de voir le monde, d'être Québécois.*»

Étant donné le contexte de création, formaliste, pictural, chorégraphique, voire scopique, les références politiques ne seront évidemment pas soulignées en rouge ou en bleu. «*Je suis écœuré de notre schizophrénie collective. Je ne milite ni pour un camp ni pour l'autre. J'ai toujours eu une certaine difficulté avec le joual, avec une certaine québécoisité nationaliste, fermée, folklorique. Ça m'a toujours embêté et ça m'embête toujours...*»

## Horaire de télévision modifié

La télé de Radio-Canada présentera le dimanche 25 janvier, de 18h à 20h, une émission intitulée *État de choc*, traitant de la panne. Cette émission modifie l'horaire présenté dans notre grille-horaire en page D 6: de 18h à 18h30: *Le Téléjournal* est annulé; de 18h30 à 19h30: l'émission *Découverte* est annulée; de 19h30 à 20h: l'émission *La Vie d'artiste* est reportée à 22h30; de 20h à 22h: *Les Beaux Dimanches - Tartuffe* est présenté comme prévu; de 22h à 22h30: *Le Téléjournal* et *La Météo* sont présentés comme prévu; de 22h30 à 23h: *Au delà des apparences* est annulée.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 960, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé en publication — Facépostement n. 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

## UNE NOUVELLE BANQUE

Voici le profil de la Banque de Montréal et de la Banque Royale qui ont annoncé aujourd'hui leur intention de fusionner.

	Banque de Montréal	Banque Royale
Nombre d'actions ordinaires en circulation	261 606 000	308 608 000
Ratio de l'échange	0,97	1,00
Nombre d'actions de la nouvelle banque	253 758 000	308 608 000
Cours de l'action (moyenne sur 30 jours)	62,27 \$	76,27 \$

Source: communiqué de presse, 22 janvier 1998

Selon le nombre actuel d'actions en circulation, les actionnaires de la Banque de Montréal posséderont 45,1 % des actions en circulation de la nouvelle banque et ceux de la Banque Royale, 54,9 %.

## Faits et chiffres

pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997

	208 milliards \$	245 milliards \$
Actif total (au 31 octobre)	208 milliards \$	245 milliards \$
Revenu total	7,2 milliards \$	9,3 milliards \$
Bénéfice net	1,31 milliard \$	1,68 milliard \$
Capitalisation boursière	15,9 milliards \$	23,2 milliards \$
Bénéfice net réalisé à l'étranger	58 %	28 %
Bénéfice par action (de base)	4,69 \$	5,01 \$
Rendement des capitaux propres	17,1 %	19,3 %
Rendement des investissements	55 %	74 %
Productivité	64,4 %	65 %
Biens administrés	299,1 milliards \$	782,3 milliards \$
Biens sous gestion	52,9 milliards \$	66,1 milliards \$
Provisions pour pertes sur prêts/prêts moyens	0,23 %	0,25 %
Prêts douteux nets	-358 millions \$	103 millions \$
Salaires et avantages sociaux	2,5 milliards \$	3,4 milliards \$
Acquisitions de biens et services	1,7 milliard \$	1,8 milliard \$
Taxes et charges versées au gouvernement	1,2 milliard \$	1,5 milliard \$
Investissements dans la technologie	674 millions \$	750 millions \$
Dividendes versés	427 millions \$	600 millions \$
Nombre d'employés (équivalent temps plein)	34 286	50 719
Nombre de succursales au Canada	1099	1453
Nombre de succursales à l'étranger	147	105
Nombre de guichets automatiques	2035	4248
Nombre de clients	7 millions	10 millions



## CHOC

SUITE DE LA PAGE 1

voulant qu'il faille former de grands ensembles pour faire face à la mondialisation: «Il est très peu probable que les entreprises canadiennes soient pénalisées par l'absence de banques globales. Les institutions globales sont suffisamment nombreuses pour maintenir un niveau élevé de concurrence, ce qui se reflète par une rentabilité et une évaluation boursière très souvent en deçà de celles des autres grandes institutions du pays d'origine. [...] De façon évidente, les banques canadiennes ont les ressources pour occuper des niches significatives à l'étranger.»

Claude Beland, président du Mouvement Desjardins, n'hésitait pas pour sa part à aller très tôt devant les caméras, hier midi, pour affirmer qu'il est plus important d'être le meilleur que d'être le plus grand. Il reconnaît cependant que l'avenement du marché global incite certains à fusionner. Desjardins, par sa nature coopérative, ne peut pas fusionner avec une banque, mais le Mouvement a plutôt choisi de devenir une institution régionale très forte.

Le président de Desjardins s'écarte néanmoins pas l'hypothèse d'un rapprochement qui, un jour, pourrait se faire avec les *credit unions* du Canada anglais ou des États-Unis. Quoi qu'il en soit, la fusion de la Banque Royale et de la Banque de Montréal n'effraie pas le

Mouvement Desjardins, qui faisait déjà face à un géant avec la Banque Royale seule, qui a des actifs de 245 milliards, en comparaison de 80 milliards chez Desjardins.

L'inquiétude du réseau des caisses populaires se manifeste en revanche sur ce que M. Beland appelle les lenteurs du gouvernement québécois à procéder avec la loi 188. Desjardins demande un décloisonnement lui permettant de vendre de l'assurance-vie dans ses caisses, ce qui lui donnerait les moyens de rivaliser avec les géants qui s'amènent déjà sur le marché.

La porte-parole de la Banque Scotia à Toronto, Shelly Joura, a exprimé la surprise de cette institution de voir que ce projet de fusion devienne subitement un grand sujet de débat politique. La Banque Scotia, en principe tout à fait favorable à des fusions de banques, se dit tout de même en accord avec le ministre Paul Martin pour prendre le temps de bien réfléchir sur la question et de peser les avantages et les inconvénients de cette orientation.

La rumeur a souvent prêté à la Banque Scotia l'intention de fusionner avec une autre grande banque, canadienne ou étrangère, lorsque la réglementation canadienne le permettra. La fusion de la Banque Royale et de la Banque de Montréal lui ferait-elle peur? Pas du tout. «Nous sommes présents dans 50 pays et nous sommes en concurrence avec plusieurs grandes

banques du monde selon leur capitalisation boursière au 16 janvier 1998.

	en milliards de \$ US
1. Lloyds TSB Group	70,3
2. Bank of Tokyo-Mitsubishi	67,3
3. HSBC Holdings	60,8
4. NationsBank	57,7
5. United Bank of Switzerland*	56,6
6. Citicorp	54,8
7. BankAmerica Corp.	47,3
8. Chase Manhattan Corp.	44,5
9. First Union*	43,7
10. Barclays	43,5
11. Banque Sumitomo	41,3
12. ING	37,9
13. Banque Sanwa	34,3
14. Deutsche Bank	32,8
15. Banc One Corp.	31,6
...	
22. Nouvelle Banque	26,6

Voici le classement des 10 plus grandes banques nord-américaines selon leur capitalisation boursière au 16 janvier 1998.

	en milliards de \$ US
1. NationsBank	57,7
2. Citicorp	54,8
3. BankAmerica Corp.	47,3
4. Chase Manhattan Corp.	44,5
5. First Union*	43,7
6. Bank One Corp.	31,6
7. Norwest Corp.	28,0
8. Wells Fargo & Co.	27,9
9. U.S. Bancorp	27,0
10. Nouvelle banque	26,6

\* Chiffres provisoires tenant compte des projets de fusion annoncés récemment.

Source: Banque de Montréal et Banque Royale

banques», répond Mme Joura.

La Banque CIBC s'est limitée hier à citer les déclarations que son président, Al Flood, faisait à cette occasion. Il affirmait alors que le Canada a besoin d'un secteur des services financiers d'envergure mondiale pour alimenter sa croissance économique, étendre ses investissements et son commerce à l'échelle mondiale.

À la Banque Laurentienne, un bien petit joueur en comparaison des six plus importantes banques, on a préféré ne pas faire de commentaires sur la fusion annoncée. La direction de cette institution a déjà déclaré à une réunion de ses employés qu'elle était contre les fusions, en ce qui la concerne sans doute. Le cas des banques Royale et de Montréal lui semble pour l'instant un peu difficile à analyser. Tout dépendra de la façon dont la fusion se fera. Y aura-t-il des licenciements? Des fermetures de succursales? Quoi qu'il en soit, cela va rester une fusion très importante dans le monde des institutions financières.

Pour ce qui est des consommateurs, on peut penser qu'il y aura de fortes réticences. Hier, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante faisait connaître son opposition à cette fusion. La Maritime, compagnie d'assurance-vie, y voit également une mauvaise nouvelle pour les consommateurs. En somme, l'onde de choc d'hier va se propager pendant longtemps dans les milieux financiers et socioéconomiques.

## LEÇONS Renforcer la Sécurité publique

SUITE DE LA PAGE 1

ministère est une obligation. «Écoutez, il y a au Québec 1400 communautés. Le ministère, ce sont 80 fonctionnaires, dont 40 personnes seulement pour s'occuper du terrain. Le verglas a mis dans le noir environ 300 municipalités ou la moitié de la population du Québec. 40 personnes pour la moitié de la population... Nul n'est besoin de calculer le rapport. Il fut évident que c'était nettement insuffisant.»

Si chacun est d'accord pour que les autorités politiques augmentent les ressources du ministère, on espère par contre que parallèlement à ce renforcement, Québec n'en profite pas pour monopoliser tout ce qui est pouvoir décisionnel.

C'est égaré, M. L'Heureux a tenu à souligner qu'il faut agir de manière «à aider les municipalités en la matière tout en respectant leur autonomie. Je trouve que les gouvernements ont trop tendance à s'arroger des pouvoirs». Par exemple, «j'ai trouvé malheureux que le gouvernement se soit servi de la crise du verglas pour prendre des décisions sans se préoccuper des conséquences environnementales qui concernent au premier chef les municipalités.»

On suggère donc de renforcer le ministère en prenant soin de respecter les municipalités, en favorisant une certaine décentralisation, tout en éduquant quelque peu les élus municipaux de façon à ce que certaines initiatives de la Sécurité publique ne restent pas lettre morte.

Plus précisément, les plans d'urgence dont se dotent les municipalités, du moins celles d'entre elles qui s'en dotent, sont souvent considérés par ces municipalités «comme une police d'assurance. On met ça dans le tiroir, a indiqué M. Bourcier, puis on le lit lorsqu'on est en crise». Bref, «il serait souhaitable que la délégation des pouvoirs du gouvernement vers les municipalités s'accompagne d'une plus grande responsabilisation des municipalités.»

Ce renforcement des ressources du ministère est un des six points d'un plan que M. Pauchant a élaboré à la faveur des études qu'il a effectuées sur une dizaine de catastrophes qui se sont produites ici et là au Canada, notamment les inondations du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces études feront d'ailleurs l'objet d'un livre à paraître cette année.

Il est plus que jamais évident que le Canada comme le Québec devraient se doter d'un fonds de compensation. À ce propos, M. Pauchant a rappelé que la majorité des pays du monde occidental avaient créé de tels fonds.

Deuxième point: amorcer tout un débat concernant la Loi sur la protection des personnes et des biens pour la modifier en fonction d'une grille donnant priorité à la sécurité civile. Selon M. Pauchant, la loi actuellement en vigueur a été élaborée ou conçue davantage en fonction de paramètres environnementaux qu'en termes humains.

Pour M. L'Heureux, de l'Université Laval, une réactualisation de cette loi qui comprend une foule d'articles touchant les municipalités est d'autant plus nécessaire qu'il faudrait mettre un terme au «flou juridique qu'il y a en matière de responsabilités lors des sinistres. Cela peut paraître curieux, mais ce flou est largement attribuable au fait qu'il y a une abondance de lois et règlements.»

Troisième point: concevoir des incitatifs propres à convaincre les municipalités qu'il faut composer des plans d'urgence. «C'est un point délicat car si on obligeait les municipalités, cela signifierait qu'il faudrait contrôler, donc alourdir la machine administrative. Peut-être qu'on pourrait inciter les municipalités à se montrer plus préventives en leur signifiant, par exemple, qu'en cas de catastrophe, seules recevront une aide financière celles qui ont fait leur boulot.»

Quatrième point: développer une culture de sécurité civile. «Ici, rien de cela n'existe. Il serait peut-être bon de développer une valeur de sécurité civile responsabilisant autant les organisations que les individus. Cela veut dire qu'il faut éduquer. Bon an mal an, ici aux HEC, nous avons 2000 étudiants en gestion de portefeuille contre 40 à 50 en santé et sécurité au travail. C'est tout de même incroyable!»

Cinquième point: l'éthique. Le fait que plus de 80 % des citoyens et citoyennes dépendent, en matière de chauffage résidentiel, d'Hydro-Québec devrait obliger cette société d'État «à sécuriser son système. Le problème, c'est qu'en la matière, nos normes sont alignées sur les normes américaines. Or celles-ci sont calculées en termes de probabilité. Du fait que nous sommes plus dépendants de l'électricité, du fait que nous en avons plus besoin que bien des villes américaines, il faudrait calculer nos normes en termes humains. On l'a vu: l'arbre a perdu une branche; l'humain, lui, n'a pas perdu un bras, il a perdu la vie.»

«Lorsque 80 % des gens sont captifs de l'électricité, on ne doit pas calculer en se disant: "le risque que cela arrive est de un sur un million". Bref, il me semble qu'Hydro devrait en faire un câble.»

Le sixième point? C'était évidemment celui traitant du renforcement du ministère.

## FUSION

SUITE DE LA PAGE 1

Les deux institutions bancaires, la première et la troisième au Canada selon la taille de l'actif, veulent-elles que le processus de refonte du cadre réglementaire soit accéléré? «Nous tenons à ne pas être la quincaillerie du coin qui attend que Home Depot l'oblige à fermer ses portes. Nous préférons de beaucoup opposer aux équivalents financiers de Home Depot ou de Wal-Mart une concurrence aussi vigoureuse que possible», a lancé Matthew W. Barrett, président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal.

Et le communiqué de presse remis hier se veut particulièrement mordant à l'endroit du gouvernement fédéral dans un de ses passages, qui rappelle qu'Ottawa a tout mis en place pour favoriser la venue, au Canada, des puissants groupes financiers étrangers. «Le gouvernement canadien a reconnu et encouragé cette tendance vers un marché bancaire mondial unique. Il a, à plusieurs reprises, allégué les exigences d'entrée des entreprises étrangères au Canada et signé récemment l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les services financiers. Devant l'arrivée de nouvelles institutions financières de plus en plus grandes, qui viennent offrir les avantages de leur taille et de leur avance technologique sur le marché nord-américain, nous voulons faire en sorte que les Canadiens conservent une banque locale, capable de concurrencer les meilleurs du monde sur les prix, le service et l'innovation», a fait ressortir M. Barrett.

## Un sentiment d'urgence

Les discussions entre les deux grandes banques ont été spontanées, dit-on, et animées d'un sentiment d'urgence face à l'arrivée montante, au Canada, de concurrents aux dimensions internationales vertigineuses. «Compte tenu des joueurs en présence et de la complexité des deux organisations, il faut s'attendre à la rapidité d'en arriver à un accord définitif aujourd'hui, alors que les discussions n'ont véritablement débuté qu'il y a un mois», a fait remarquer un observateur, qui a requis l'anonymat.

Mais M. Martin n'a pas l'intention de se faire imposer un calendrier. «Le groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, mis sur pied en décembre 1996, n'ayant pas encore terminé le processus de consultation et d'analyse, nous ne pouvons permettre un changement si fondamental dans la structure du secteur financier», a-t-il souligné dans un communiqué. «Une fusion de ces deux banques modifierait la structure de l'industrie bancaire canadienne au moment où le gouvernement attend le rapport du groupe de travail établi afin de conseiller le gouvernement sur l'avenir du secteur à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement ne sera pas en mesure de se prononcer sur de telles fusions avant que le groupe de travail ne publie son rapport, prévu pour septembre 1998. Il vaudra également prendre le temps nécessaire à des consultations et à l'examen des recommandations du groupe.»

Du côté des banques désireuses de fusionner, on souligne que la réalisation du projet est tributaire de l'aval des actionnaires et des organismes de réglementation. La fusion devra répondre aux paramètres du nouveau cadre réglementaire qu'entend dessiner Ottawa et devra passer l'examen du Bureau de la concurrence. Elle devra également satisfaire aux exigences de divers autres organismes canadiens, américains et internationaux. Dans le meilleur des scénarios, les banques visées par cette fusion espèrent amorcer le processus de regroupement vers Noël prochain, un processus qui prendra au moins deux ans avant d'être complet.

## Enthousiasme en Bourse

Les marchés financiers ont également été pris de surprise. En Bourse, hier matin, la réaction se voulait particulièrement enthousiaste, un vent d'achat embrasant l'ensemble du secteur. C'est qu'un tel mariage entre la première et la troisième banque au pays ne demeurera pas lettre morte. On imagine déjà des scénarios impliquant la CIBC, la Scotia et la TD, avec des interrogations à l'endroit de la Banque Nationale, qui a tout de même vu son action bondir de 7 \$ (+33 %), hier avant midi, à 28 \$. À Toronto, le compartiment des services financiers était en hausse de 6,7 % en mis-échange. Les actions de la Banque de Montréal ont immédiatement bondi de 15,75 \$ (+27,5 %) dans les premières minutes suivant l'annonce, pour atteindre l'heure du dîner avec un gain de 8,50 \$ (+14,8 %) à 65,75 \$. La Royale a vu ses actions progresser immédiatement de 8,05 \$ (+11,2 %) pour ensuite revenir sur l'heure du dîner à un gain de 2,50 \$ (+3,5 %), à 74,35 \$. Les actions de la CIBC gagnaient 3,10 \$ (+8,6 %) à la mis-échange, à 39 \$, et celles de la Toronto-Dominion, 5,20 \$ (+10,5 %) à 54,75 \$.

En procédant à l'annonce hier à 10h — soit quatre heures après la signature de l'accord définitif —, les présidents du conseil et chef de la direction des banques respectives, John E. Cleghorn et Matthew Barrett, ont largement joué la carte de la fierté canadienne. «Il s'agit d'une réponse "made in Canada" à la mondialisation de notre industrie. Nous créons une banque canadienne capable de concurrencer, face à face, avec n'importe quelle banque partout dans le monde. La signature d'un accord définitif visant une fusion entre égaux de nos deux sociétés fera sans doute de cette journée l'une des plus mémorables de l'histoire du système bancaire canadien. Nous pensons que c'est une bonne nouvelle pour le Canada et pour l'ensemble des Canadiens.» M. Cleghorn a renchéri en invitant les Canadiens à accueillir cette fusion avec bienveillance.

Les chiffres sont particulièrement étourdissants. En fusionnant, la capitalisation boursière de la nouvelle banque s'élèvera à 38 milliards, ce qui la placera au dixième rang à ce chapitre à l'échelle nord-américaine et au vingt-deuxième rang au monde. L'entité ressortant de cette mise en commun d'intérêts aurait eu un actif combiné de 453 milliards au 31 octobre dernier, des revenus totaux de 16,5 milliards et un bénéfice net de trois milliards, dont 40 % étant réalisés hors Canada. Et elle chapeauterait les deux plus grandes firmes de courtage au pays, soit Nesbitt Burns et RBC Dominion Securities.

Toujours en date du 31 octobre dernier et en procédant à une addition pure et simple des chiffres des deux institutions, la nouvelle entité aurait coiffé des biens administrés légèrement supérieurs à 1000 milliards et des biens sous gestion de 119 milliards.

Les deux banques réunies emploient 85 000 personnes et exploitent un réseau de 2552 succursales au Canada, de 252 succursales aux États-Unis et de 6283 guichets automatiques.

Si cette fusion venait à se faire, une rationalisation devrait inévitablement s'ensuivre. Les deux dirigeants n'ont toutefois pu en donner les détails. Ils ont toutefois insisté sur le fait que la nouvelle banque «ne prévoit pas un nombre important de réaffectations de personnel après la fusion. La rotation normale, les départs à la retraite et les départs volontaires [...] nous confèrent la souplesse nécessaire pour assurer notre expansion et créer de nouveaux emplois dans l'avenir». On a toutefois parlé de transformation des emplois et on a fait référence à l'expérience américaine en matière de fusions, qui fait ressortir qu'après cinq ans, la force de travail est généralement supérieure de 5 %.

Ce scénario de fusion s'articule autour d'un échange d'actions. Les actionnaires de la Banque de Montréal recevraient 45,1 % des actions ordinaires de la nouvelle banque, et ceux de la Royale, 54,9 %. Par contre, la représentation au nouveau conseil d'administration serait distribuée en parts égales. M. Cleghorn serait appelé à exercer les fonctions de coprésident du conseil et de chef de la direction de la nouvelle banque alors que M. Barrett assurerait les fonctions de coprésident du conseil et de président du comité de direction du conseil d'administration. Le conseil supérieur de direction de la nouvelle banque comptera 18 membres, les deux banques constituantes y étant représentées à parité.